

Bulletin Municipal Commune de Morre



Année 2020

M^orré

Le mot du Maire

Janvier 2020, les vœux du maire, le repas des anciens, une liste de candidats aux prochaines élections municipales de mars qui se prépare, tout va bien, la vie suit son cours.

Février, une information sur un virus venant de Chine nous interpelle, la Chine c'est loin, d'après les autorités sanitaires, pas d'inquiétude à avoir, en tous cas dans l'immédiat.



Vœux du Maire janvier 2020

Début mars, tout bascule, la COVID 19 est en France, le virus se propage à une vitesse incontrôlable, beaucoup sont touchés. Les élections municipales, dans une atmosphère pesante sont maintenues, il n'y aura pas de deuxième tour.

Le 17 mars, c'est le confinement total, les écoles, les entreprises, les collectivités, les commerces non alimentaires, les restaurants, les bars, les salles de sport, tous sont arrêtés. Autorisation de se déplacer avec une attestation justifiant la raison, forte amende si le confinement n'est pas respecté, c'est le chaos national.

Début mai, après deux mois de confinement, la situation s'étant améliorée, ouverture des classes de grande section en maternelle, CP CM2 en primaire. Mise en place du protocole sanitaire, branle-bas de combat avant la rentrée scolaire, distanciation dans les classes, pas plus de 12 élèves,

parcours fléchés pour l'entrée et la sortie du groupe scolaire, récréation par classes, pas de cantine, repas tiré du sac, gel désinfectant à chaque déplacement, rentrée morose pour les enfants, pour les parents certains ont pu reprendre leur travail.

Pour tout ces aménagements mis en place à l'école, merci aux enseignants, au personnel communal et à la municipalité qui ont tous œuvré pour que soit évitée une contamination redoutée.

Le 26 mai, le conseil municipal élu le 15 mars a pu officiellement élire son maire et ses adjoints. Tout le monde s'est mis au travail aussitôt car il y avait pas mal de dossiers qui avaient été mis en attente.



Spectacle de danse
cérémonie des vœux janvier 2020

Toutes les activités utiles au bon fonctionnement d'une collectivité ont repris, la vie au village est repartie pour le bonheur de tous.

Les vacances scolaires sont arrivées début juillet, le centre aéré journalier, les camps pour les pré-ados et ados ont eu un grand succès, tout revenait comme avant.



Cérémonie des vœux janvier 2020

Le mot du Maire

La rentrée de septembre s'est faite avec une certaine inquiétude. Octobre, la situation sanitaire s'est dégradée très vite. Il a fallu recourir fin octobre à un second confinement d'un mois d'abord. De nouveau, les commerces non alimentaires, les bars, les restaurants, les salles de sport ont dû fermer, les attestations d'autorisation de déplacement ont fleuri. Les particuliers qui ne travaillaient pas ont été confinés, morne année 2020. Notre bar animations musicales du village « l'Assemblage » a baissé définitivement le rideau, victime de ces fermetures répétées et de sa clientèle réduite

Néanmoins, depuis Juin, des travaux de voirie ont été effectués dans notre village, dont un grand chantier rue des Erables ; des travaux d'assainissement rue de l'Echangeur, l'installation de nouveaux luminaires Leds principalement au Roc Clair, une clôture de protection des locaux de service sous la nouvelle Mairie et un portail. L'ancien fourgon à bout de souffle a été remplacé par un Citroën Jumper plus récent.

Le marché alimentaire des 2ème et 4ème samedis de chaque mois a traversé cette tempête sanitaire grâce à une volonté admirable des exposants au détriment de leur recette.

Notre secrétaire de mairie, Lorenza Lefranc arrivée en mars 2017 nous a quittés pour suivre son mari Damien, arrivé au terme de son contrat dans l'armée. Ils retournent avec leur fils Kilian dans leur département d'Outre-Mer, la Réunion, lieu de naissance. Nous lui souhaitons pour son installation là-bas toute la réussite qu'elle mérite.

Madame Géraldine Ryff venant de la mairie de Novillars est depuis le 1er Décembre notre nouvelle secrétaire de mairie ; nous lui souhaitons la bienvenue et une rapide adaptation à son nouveau poste.

Isabelle Perrin, après son grave accident du travail, chute après sa permanence à la mairie, arrêtée depuis mars 2017 a pris sa retraite en juillet 2020. Plus de 25 ans de loyaux services à la mairie de Morre, compétences sans failles, rigueur exemplaire. Merci Isabelle, tu as été d'un bon soutien dans des moments difficiles, ta retraite est hautement méritée.



Enfin, décembre a été plus gai heureusement avec la réouverture de nos petits commerces au village, distribution des colis par le conseil municipal aux personnes âgées de plus de 80 ans (retours nombreux de remerciements) succès pour les commerçants du petit marché nocturne malgré la pluie et le couvre-feu en vigueur.

Noël en famille, nombre d'invités réduits, crise sanitaire oblige, mais ce besoin de se retrouver avec fervor autour d'une bonne table est nécessaire pour oublier cette année 2020 tourmentée.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal, ils y ont mis du cœur et de l'engagement.

Je vous souhaite à toutes et à tous au nom du conseil municipal une belle et heureuse année 2021 et des vœux de bonheur, de joie et de santé inépuisable.

Le Maire, Jean-Michel CAYUELA

Sommaire

Le Mot du Maire	p. 2
Sommaire	p. 4
La Municipalité	p. 5
Budget communal	p. 8
Temps scolaires et périscolaires	p. 10
Centre de loisirs–Petite enfance	p. 12
Travaux	p. 14
Eclairage public	p. 16
Bois et Forêts–Environnement	p. 17
Vie communale	p. 19
Les commerces	p. 23
Les associations du CASC	p. 26
Vie associative	p. 32
Mémo tri et compostage	p. 37

L'équipe de rédaction du Bulletin municipal



Agnès LEPLAT, adjointe à la communication

Le Maire et les Adjointes : Jean-Michel CAYUELA, Gilles BOUDAY,
Martine CARTIER, Fabrice MERCIER, Hervé PONT

La Commission Communication : Emmanuelle BARDEY,
Philippe LUSSAGNET, Nicolas PERRARD

La municipalité

LE CONSEIL MUNICIPAL

Une entrée en fonction particulière pour le nouveau conseil !

Après des élections s'étant déroulées dans le contexte sanitaire perturbé que l'on sait, la transition des équipes municipales a également été inhabituelle.

Si la proclamation des résultats a bien eu lieu normalement, elle devait être suivie de l'élection du maire et des adjoints par les nouveaux conseillers.

Cette élection n'ayant pas pu se tenir en raison du confinement, les autorités ont adapté notre fonctionnement au jour le jour (non sans certains revirements de dernière heure), ce qui fait que pendant une certaine période, les anciens conseillers ont continué à assurer leurs fonctions, en particulier le maire et les adjoints.

Mais quand les nouveaux ont été investis, sans avoir pu se réunir, il n'y avait donc officiellement pas encore de maire ni d'adjoints ! Même si on se doutait que notre nouveau maire ne serait autre que notre ancien, rien n'était légalement validé.

Bon, ça y est, la transition est enfin faite, et nous avons un maire, Jean-Michel Cayuéla, quatre adjoints, Gilles Bouday, Martine Cartier, Fabrice Mercier, Agnès Leplat et un conseiller avec délégation en urbanisme, Hervé Pont, tous étant désormais au travail.



LA PLACE DE MORRE DANS LES INSTANCES LOCALES

La municipalité de Morre est présente dans différentes instances locales. Quelles sont-elles et quels sont leurs rôles ?

Grand Besançon Métropole

La Charte de gouvernance du Grand Besançon permet d'assurer une représentation des huit secteurs du Grand Besançon de façon équilibrée au sein des instances dirigeantes de la Communauté Urbaine, au service du territoire et d'un projet partagé.



Jean-Michel Cayuéla représente Morre en qualité d'élu communautaire; il siège et vote aux conseils communautaires. En cas d'absence, Martine Cartier le supplée.

Au sein du bureau communautaire, composé de la Présidente, 15 vice-présidents et 17 conseillers communautaires délégués, trois maires du syndicat intercommunal des communes du plateau représentent notre secteur : Benoît Vuillemin maire de Saône, Daniel Huot maire de Mamirolle, et Franck Laidier maire de Pugey.

Grand Besançon Métropole (GBM) intervient dans de nombreux domaines d'action publique sur le territoire : développement économique; transports et déplacements; urbanisme et plan local d'urbanisme (PLU); voirie; eau assainissement et eaux pluviales; gestion des déchets ménagers; habitat logement et gens du voyage; tourisme; politique de la ville; aménagement du territoire de l'espace communautaire; protection et mise en valeur de l'environnement; gestion des milieux aquatiques; conservatoire à rayonnement régional.

Une commission voiries et éclairage public et une commission eau et assainissement sont en place sur le secteur plateau regroupant 15 communes dont Morre. Jean-Michel Cayuéla et Hervé Pont représentent notre village dans ces commissions.

Nota : Pour notre commune, la gestion des réseaux, la distribution et le traitement de l'eau potable restent en délégation de service public (DSP) avec la société Gaz & Eaux jusqu'en 2027.

Concrètement, les interventions de GBM sur Morre en 2020 ont été les suivantes :

- Réfection de plusieurs rues du village et de la rue des Erables, avec une participation de la Mairie prévue au budget 2021 ;
- Etude des permis d'aménager et prescriptions constructives des voiries, des réseaux d'eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales ainsi que l'organisation de la collecte des ordures ménagères pour les lotissements Médée 1 & 2 ;
- Contrôles des travaux de réseaux du lotissement de la route des Buis ;
- Contrôles de conformité des réseaux d'assainissement chez les particuliers lors des ventes immobilières ;
- Réparation d'ouvrages des réseaux d'assainissement rue de l'Echangeur, des Érables et au hameau de La Couvre ;
- Entretien curatif des réseaux d'éclairage public et remplacement de luminaires obsolètes.

La municipalité

REPRÉSENTATIONS DE MORRE DANS LES INSTANCES LOCALES

Des élus de Morre participent à plusieurs instances locales :

Le Syndicat du plateau :

Le Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud Plateau est un syndicat intercommunal à vocation multiple. Cette intercommunalité qui regroupe 12 communes est en fonction depuis le 10 février 1998. Monsieur Frédéric SALVI préside le syndicat qui siège sur la commune de Saône.

Jean-Michel Cayuëla et Carole Fouquet sont membres du syndicat. Nicolas Perrard et Catherine Grand les suppléent en cas d'absence.

Le Syndicat mixte du Marais de Saône

Le marais de Saône fait partie des Espaces Naturels Sensibles d'intérêt départemental.

Inclus dans la zone Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs », site d'intérêt communautaire, il s'étend sur 800 hectares, dont 280 sur Morre et sa gestion départementale a été confiée au Syndicat Mixte du Marais de Saône.

Un plan de gestion a été établi, afin de garantir la préservation et la valorisation de ce site : protection des milieux naturels, restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide, politique d'acquisition foncière cohérente.



Le syndicat s'engagera davantage sur le plan pédagogique auprès des scolaires et du public, il poursuivra son travail de préservation de la faune, de la flore et d'un milieu naturel qui représente près de 50% de la réserve en eau de la ville de Besançon.

Ludovic Fagaut est président du syndicat, Jean-Michel Cayuëla est 1er vice-président appuyés par 4 salariés. Parmi les principales actions menées par le syndicat, entre 2014 et 2020, on peut citer la réhumidification du marais par le retrait des drains et la construction de barrages.

Le syndicat bénéficie du soutien de partenaires pour les opérations liées au fonctionnement de la structure et pour les opérations liées aux investissements réalisés : Agence de l'eau, Département du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Pour plus d'informations : <https://www.maraisdesaone.fr>

SIVU-SAGES

Depuis 1994, les installations sportives situées sur les 4 villages de Montfaucon, Morre, Gennes et La Vèze sont entretenues et gérées par le SIVU-SAGES (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Equipements Sportifs). C'est grâce à ce syndicat que l'entretien des biens communaux est amélioré, que les aires de jeux sont de meilleure qualité et que l'accueil est assuré au mieux pour nos équipes, mais aussi pour les visiteurs (arbitres, délégués, équipes adverses, spectateurs, etc).

Le petit terrain stabilisé de Morre fait partie des infrastructures gérées par le SIVU-SAGES. Les élus de Morre participant à ce syndicat sont Gilles Bouday et Emmanuelle Bardey, suppléés par Hervé Droz-Vincent et Clotilde Boillon.

Les élu(e)s ont eu leur première réunion en octobre dernier. A cette occasion, Hervé Tournoux, 1er adjoint au maire de Montfaucon, a été élu Président (3^{ème} mandat).



FCMMGV : les membres du SIVU-SAGES visitent les installations

Dernièrement, nos élus ont fait le tour des quatre villages afin de visiter les différentes installations sportives. A la suite de cette visite, plusieurs actions sont à l'étude; elles seront analysées et priorisées selon leur urgence et leur coût financier. Des travaux sont à prévoir dans les quatre villages, allant du remplacement de filets pare-balls ou de but à Morre jusqu'à des travaux plus importants, comme le remplacement du gazon synthétique du terrain de football de Gennes.



Syndicat Mixte du Marais de Saône



MONTFAUCON MORRE GENNES LA VÈZE

La municipalité

LES AUTRES INSTANCES LOCALES

Le SYDED

Le Syndicat Mixte d'Energie du Doubs regroupe 563 communes du département du Doubs, dont Morre, par l'intermédiaire de Grand Besançon Métropole.

Il emploie 20 agents et intervient principalement dans la gestion de la concession de distribution publique d'électricité, en tant que maître d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux secs et dans l'assistance, le conseil aux communes et la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Jean Michel Cayuëla est élu au comité pour représenter le syndicat du plateau.

Le syndicat a soutenu la collectivité en 2020, par le biais de subventions sur des projets tels que : mise en place de panneaux photovoltaïques et de la chaudière dans la nouvelle mairie.

Pour plus d'informations : <https://www.syded.fr/>



Le SYBERT

Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

Au-delà de sa compétence de traitement, le SYBERT mène une politique globale de réduction des déchets. Pour cela il anime le plan local de prévention des déchets et développe le compostage de proximité. Le SYBERT couvre un territoire de 165 communes.

Le SMSCoT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 est un document d'urbanisme et de planification. Il est établi à l'échelle d'un bassin de vie et fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire, dans une perspective de développement équilibré, cohérent et durable.



La mise en œuvre et les orientations du SCoT bisontin sont effectuées par un Syndicat Mixte (SMSCot) composé :

- d'un bureau placé sous la responsabilité d'un Président, de quatre vice-présidents et 12 élus représentant chacun les intercommunalités du SCoT et les secteurs du territoire.
- d'un comité syndical composé de 56 membres titulaires et 56 suppléants. Le comité syndical a pouvoir délibératif et se réunit régulièrement pour acter des avancées de la révision du SCoT, voter le budget et le compte administratif et régler les affaires courantes de la vie du Syndicat mixte. Il est également un lieu de débat au sein duquel chaque délégué peut faire part de ses suggestions.
- Et d'une équipe technique.

Le Syndicat est organisé en 4 commissions de travail : espaces non bâtis et ressources naturelles ; urbanisme, proximités, connectivité ; attractivité et complémentarités territoriales ; commission transversale.

Le maire de Morre est membre titulaire du comité syndical et de la commission n°3.

L' AUDAB

Créée en 2000, l'agence d'urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) est une association au service du territoire qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires. Elle permet d'accompagner le Grand Besançon Métropole dans l'animation de la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs et dans la définition de projets de valorisation et de préservation des paysages. Elle s'assure de l'opportunité de la cohérence et de la pré-faisabilité des projets d'aménagement et d'urbanisme.

La commune de Morre est représentée par le maire ou le conseiller délégué à l'urbanisme.



Budget communal

En analysant la santé financière avec rétrospective des 3 dernières années (2017 à 2019), les conclusions sont positives : les finances municipales sont très saines et l'endettement est bas. Cela démontre la bonne gestion des deniers publics les années précédentes.

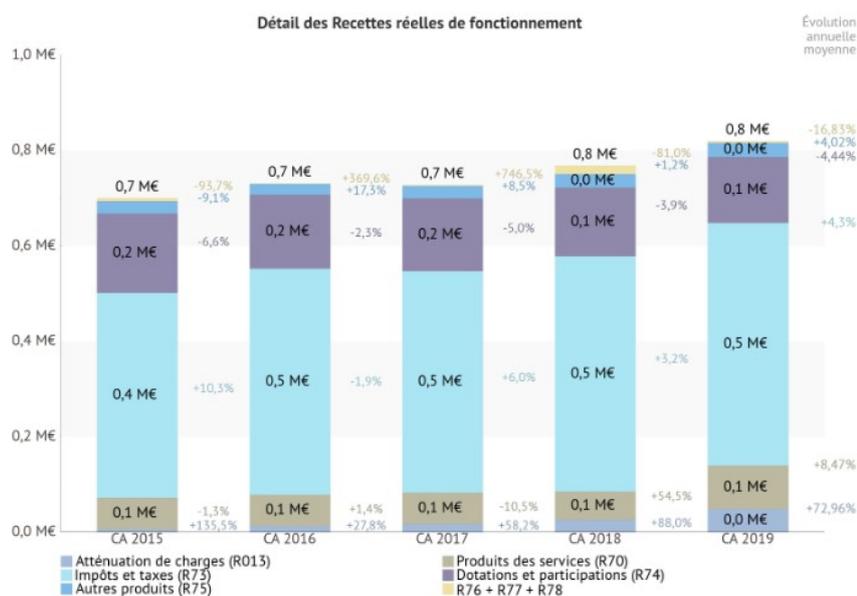
Les recettes

Les **recettes de gestion** évoluent de 6 % et s'établissent en volume à 800 000 € soit 557,8 €/habitant.

Les dotations et participations de l'Etat aux recettes de la commune ont diminuées de 4,4 % avec notamment une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Nous constatons ici l'effort demandé aux collectivités pour le désendettement de l'Etat ces dernières années avec une contribution traduite par cette diminution.

Les recettes fiscales augmentent de 3,1 %. Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution de la population car les taux n'ont pas été augmentés sur cette période.

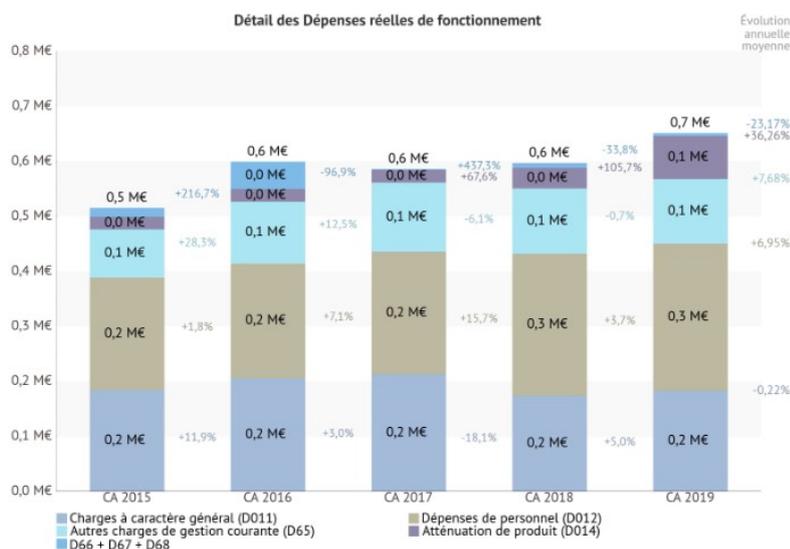


Les dépenses

Les **dépenses de gestion** évoluent de 5,1 % et s'établissent en volume à 600 000 € soit 441 €/habitant.

Les dépenses de personnel augmentent de 9,5 % mais restent équivalentes à 40 % environ des dépenses de gestion.

Les charges à caractère général diminuent elles de 7,2 % et les dépenses de gestion courante diminuent de 3,5 %.



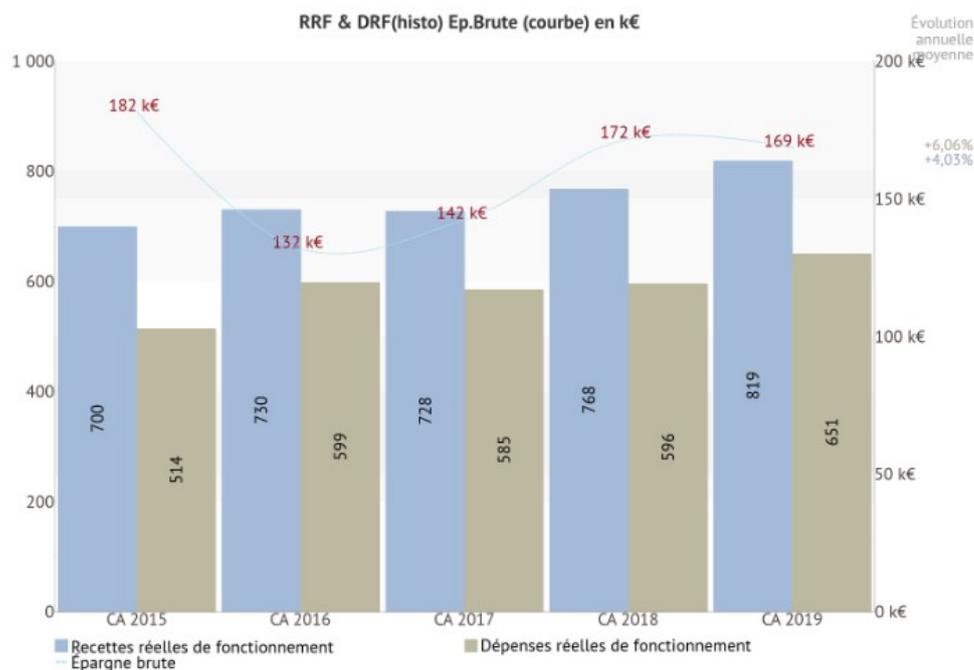
Budget communal

L'épargne

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion : L'**épargne de gestion** augmente de 9,7 %.

En prenant en compte les **frais financiers**, l'épargne brute augmente de 8,8 %.

Et en prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** est positive. Elle augmente de 3,5 %, et représente 10,5 % des dépenses d'équipement brut.

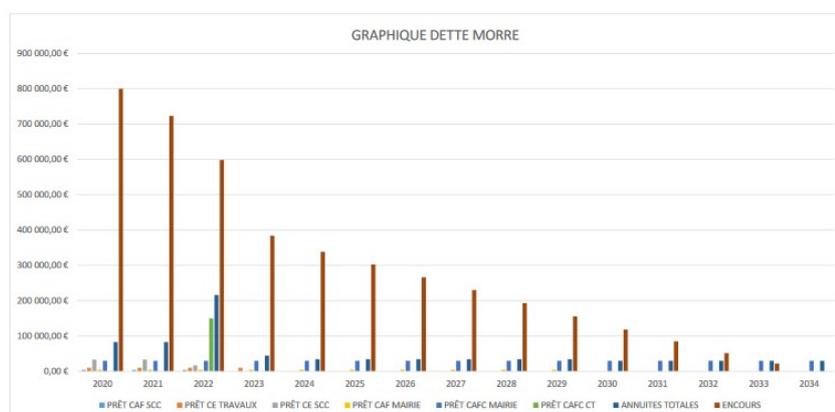


L'endettement

L'**endettement** s'établit à 700 000 € fin 2019, soit 476,9 € /habitant. Il est en hausse de 75,4 % depuis 2017 et la capacité de désendettement est de 4,1 années à fin 2019.

Cependant, il faut relativiser ce chiffre car les derniers investissements vont générer un reversement de TVA qui permettra de désendetter la commune de 150 000 € d'un emprunt à court terme qui avait été réalisé dans cette perspective.

Ce qui signifie que le niveau d'endettement va chuter fortement en 2021 puis encore de - 17 000 € en 2022 et de - 20 000 € en 2023 car d'autres emprunts se termineront également.



La maîtrise du budget municipal et le faible taux d'endettement laissent d'autres perspectives d'investissement sur des projets de mandat qui avaient été souhaités par la nouvelle équipe comme par exemple la rénovation énergétique de l'école, la réalisation d'un terrain multisport ou encore des aménagements du centre village par exemple.

Temps scolaires et périscolaires

SCOLAIRE

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

ENSEIGNANTS 2020/2021

Directrice du groupe scolaire :

Madame Céline GOUJON

Equipe pédagogique :

Mesdames HUMBERT, CLOIREC, POIRSON, GAVAZZI,
Monsieur GRECARD

ORGANISATION

La décharge de direction a lieu les jeudis

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Mesdames FOUQUET et CARTIER

Messieurs CAYUELA et DROZ VINCENT

LES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES SONT

Mesdames DEMAN STURMA et PAULY

Messieurs COCHET et TAILLARD

Suppléant : Monsieur CONTOZ

EFFECTIFS

Effectif à la rentrée 2020 : 98 élèves répartis comme suit :
25 élèves en maternelle et 73 en élémentaire.

Répartition des élèves par classe - Répartition par niveau :

- PS : 8, MS : 11, GS : 6 = 25 élèves
- CP : 15, CE1 : 6 = 21 élèves
- CE1 : 7, CE2 : 15 = 22 élèves
- CM1 : 16, CM2 : 14 = 30 élèves

A la rentrée des vacances de la Toussaint, 2 nouveaux élèves sont arrivés : 1 en GS et 1 en CE2.

PRÉVISIONS ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

A ce jour, les effectifs prévus à la rentrée 2021 : 32 élèves en maternelle et 67 en élémentaire, soit **99 élèves au total**.

Ce nombre est en-dessous du seuil attendu pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe, fixé à 108 élèves.

Un dossier remis par la mairie, est à remplir, accompagné des documents ci-dessous :

- 1 justificatif de domicile - 2 photos d'identité
- Les photocopies du carnet de santé : vaccinations
- Photocopie du livret de famille (enfants et parents) ou 1 copie d'extrait d'acte de naissance



Si en cours d'année, vous apprenez qu'une famille s'installe à Morre, n'hésitez pas à leur transmettre ce besoin de signalement en mairie.

BUDGET

Le budget global de l'école, adopté par le conseil municipal du mois de janvier 2020 s'élève à **13 180 euros**

Ce budget se répartit en quatre postes :

- crédit de fonctionnement école :
48,70 € x 107 élèves : **5 211 €**
- crédit de fonctionnement mairie : (ordi class, téléphone, internet, copieur, timbres) : **4 500 €**
- Crédits pédagogiques :
17,93 € x 107 élèves : **1 919 €**
- Crédit transport piscine : **1 550 €**

Les crédits pédagogiques correspondent à un montant par élève. Ils sont soumis à une présentation par les enseignants d'un projet pédagogique.

Martine Cartier—Commission Ecole



Vous devez inscrire en mairie tout enfant né en 2018 pour vérifier qu'il soit recensé pour les inscriptions de 2021/2022
Tous les enfants ont obligation d'instruction dès le mois de septembre de l'année de leur 3 ans

Temps scolaires et périscolaires

PÉRISCOLAIRE

CANTINE



Sur 100 élèves scolarisés, 70% de l'effectif utilise la cantine.

Une convention est signée avec la Maison Familiale Rurale de Morre. Les repas sont préparés et livrés en liaison chaude.

Des plats sans porc sont proposés, il suffit de le mentionner à l'inscription. Une fois par semaine, un repas végétarien est inscrit au menu.

Le maintien du prix à 4,86€, a été voté à l'unanimité par le conseil municipal pour l'année scolaire 2020/2021. Il est composé, du prix du repas fixé par la MFR à 4,10€ et de 0,76€ qui couvrent le service communal de la garderie méridienne.

GARDERIE :

Un goûter est offert par la commune aux enfants restant à la garderie à 16h30.

Malgré une baisse d'effectif à l'école, le nombre d'enfants reste constant : douze environ.

Dix sept élèves fréquentent la garderie du matin et presque une trentaine chaque soir.

Mmes Marie-Christine ADRIAN et Marie-Paule LIEGEON accueillent les enfants chaque matin, en alternance toutes les quatre semaines.

Le soir, la garderie est assurée par Mme Marie-Christine ADRIAN de 16h30 à 18h30 et Mme Marie-Paule LIEGEON vient en renfort de 16h30 à 17h30. A partir de 17h30, les enfants sont une dizaine.

Diverses activités ludiques et manuelles sont proposées chaque jour aux enfants.



INSCRIPTIONS AU PÉRISCOLAIRE :

Les inscriptions se font depuis le site internet :

<http://morre-village.fr/>

Deux modes d'inscription sont proposés aux familles :

- A l'année en précisant les jours de la semaine.
- Selon les besoins des parents pour une période d'une semaine minimum.

HORAIRES ET TARIFS :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Tarifs : 1.12€ pour 1/2 h ; 2.24 € pour 1 h

Une inscription par enfant doit être faite.

Les inscriptions doivent être faites au plus tard le **jeudi à 9h00** de la semaine qui précède.



Nous vous rappelons que, passé ce délai, vos enfants ne sont pas acceptés aux services (cantine, garderie) .

PAIEMENTS

Les factures pour la cantine et la garderie sont envoyées aux familles à terme échu une fois par mois si le montant atteint 15€. Si le montant est inférieur, le montant est reporté sur la facture du mois suivant.

Les familles qui le souhaitent peuvent régler leurs factures soit par virement, soit par prélèvement automatique.

N'hésitez pas à vous adresser à la secrétaire de mairie.

LES MESURES COVID

Mercredi 28 octobre 2020 : nouveau confinement sur le territoire national annoncé par M. Macron.

Voici les mesures mises en œuvre par la Municipalité pour assurer la santé des enfants et des personnels à l'école pour la rentrée début novembre :

- Les enfants devront porter un masque à partir de l'âge de 6 ans.
- Afin d'éviter les brassages des élèves et des classes, les entrées et sorties des élèves dans l'établissement sont différentes selon les classes
- Les récréations se font par classe, chacune leur tour

La salle de classe vacante, attenante à la cantine a été aménagée comme salle de restauration pour permettre la distanciation des élèves. Elle a été désencombrée et rangée. Cette salle est également occupée par le périscolaire lors de la garderie du soir ainsi que pour le centre de loisirs du mercredi.

Nous avons également embauché une personne supplémentaire pour la cantine et les ménages.

Plus d'enfants en bas âges viennent manger le midi. Pour la sécurité de tous, il était indispensable de renforcer l'équipe. Cette personne fait, avec Anne-Lise MAIRE, le ménage des salles de classe tous les soirs.

Nous sommes toujours à l'écoute des besoins des enseignants que nous essayons de satisfaire au mieux.



Nous sommes également soucieux de préserver et améliorer les conditions de travail de nos employées communales qui forment une belle équipe !

Martine Cartier
Commission Ecole

Centre de Loisirs

RETOUR SUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020 se termine, une année aussi spéciale qu'inattendue. Dans le respect strict des différents protocoles sanitaires nous avons tout de même pu mener à bien bon nombre de projets.

AVEC LES PLUS DE 10 ANS :

Nous sommes partis pratiquer le ski de descente aux Gets avec la très bonne surprise d'avoir 60 cm de poudreuse pour notre semaine ensoleillée.

Puis nous sommes allés nous réchauffer cet été sur la base de loisirs à Bellecin dans le Jura. Une semaine pour découvrir le catamaran, l'aviron, la planche à voile, le ski nautique, le golf, la course d'orientation ...

AVEC LES ENFANTS DE 8 À 10 ANS.

Nous avons campé au camping à Marnay. Paddle, canoé, parcours accrobranche, tyrolienne, tyrolienne aquatique, VTT et grands jeux nous ont bien occupés durant cette belle semaine.

AVEC LES ENFANTS DE 5 À 7 ANS

Nous avons campé au camping de Marnay. Une première édition très réussie qui sera reconduite en 2021. Au programme grands jeux, baignades et parcours accrobranche.

DANS LE CADRE DU CLUB

Réservé aux enfants collégiens et lycéens, nous n'avons pas pu profiter pleinement des temps du vendredi soir sur la période scolaire. Cependant un nouveau programme sera mis en place en 2021 avec l'espoir d'une situation sanitaire plus sereine.

LE CENTRE DE LOISIRS

Ouvert à tous, il nous a permis de :

- Découvrir l'équitation
- Se détendre au bord du lac d'Osselle
- Pratiquer l'accrobranche à Marnay
- Découvrir la ferme aux lamas à Mamirolle
- Se rendre aux jeux de la comté à Besançon
- S'éclater au parc des Campaines
- Gambader dans le très grand parc Nigloland



PÉRIODES D'OUVERTURE DES CENTRES EN 2021

OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS À PARTIR DE 3 ANS

Les mercredis en temps scolaire de 7h30 à 18h00 avec la possibilité de s'inscrire ponctuellement.

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS À PARTIR DE 3 ANS

Du 8 au 12 février 2021

Du 12 au 16 avril 2021

Du 7 au 30 juillet 2021

Du 23 au 27 août 2021

Et la première semaine des vacances de la Toussaint

OUVERTURE DU CLUB ADO

En période scolaire pour les enfants collégiens et lycéens un vendredi soir tous les 15 jours

SÉJOUR SKI ALPIN

Pour les enfants de 10 ans ou plus, du dimanche 7 février au vendredi 12 février 2021.

SÉJOUR VTT EN ITINÉRANCE

Pour les enfants de 13 ans ou plus, du lundi 19 avril au samedi 24 avril

SÉJOUR ÉTÉ

Pour les enfants de 10 ans ou plus, du lundi 12 juillet au samedi 17 juillet.

MINI CAMP

Pour les enfants de 8 à 10 ans, du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet

MINI MINI CAMP

Pour les enfants de 5 à 7 ans, du mercredi 7 juillet au vendredi 9 juillet

Petite enfance

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DU PLATEAU

Le Multi-Accueil intercommunal est situé rue des Loupiots à Saône. Il accueille les enfants des communes participant au financement de la structure : Saône, Fontain, Morre, Mamirolle, Montfaucon, Gennes, Nancray, Le Gratteris, La Chevillotte et Arguel.

La crèche, dirigée par Mme Sophie BIDEAUX, compte 24 places. Le Multi-Accueil est une structure « 2 en 1 ». Elle associe un accueil régulier et un accueil occasionnel en un même lieu. La combinaison des deux modes de garde permet à un maximum de familles du plateau de trouver une réponse à leur besoin.



La structure multi-accueil du plateau

Horaires : de 7h15 à 18h30 du lundi au vendredi
Permanences téléphoniques les lundis et vendredis
de 11h30 à 13h

Rue des Loupiots, 25 660 SAONE

09 61 27 56 84

Crecheduplateau@orange.fr

<https://www.famillesrurales.org/saone/>



La crèche (ou accueil régulier) est une structure de garde à la journée et de façon régulière pour les enfants jusqu'à 3 ans (ou l'entrée à l'école maternelle).

L'accueil occasionnel est une formule qui permet aux parents d'enfants non scolarisés de les déposer une demi-journée ou une journée par semaine par exemple, afin de se libérer du temps. Un moyen également pour les enfants d'échanger, de faire de nouvelles rencontres et de contribuer à leur éveil et à leur socialisation.

La cohabitation de ces deux modes de garde dans une même structure a permis de créer un mode de garde innovant pour l'époque (mais largement copié depuis !) : **l'accueil fluctuant**. Ce type d'accueil s'adapte aux familles ayant un planning de travail très fluctuant fixé mois par mois (travail en milieu hospitalier par exemple).

RELAIS PETITE ENFANCE DU PLATEAU



Relais Petite Enfance
Syndicat du Plateau

Myriam vous propose des animations gratuites dans différents villages sur le territoire du plateau. Ces temps d'animation sont ouverts aux bébés et aux jeunes enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte : parent, assistant maternel, garde à domicile...

Des coins ludiques sont installés pour permettre à l'enfant d'investir différents jeux selon son envie. L'enfant peut également participer à des activités sensorielles, créatrices, motrices... C'est un lieu où l'enfant peut jouer, regarder, découvrir avec l'adulte qui l'accompagne.

C'est aussi un espace de rencontres avec d'autres enfants, d'autres adultes.

Ces temps collectifs se veulent être des moments conviviaux pour les enfants et les adultes.

Alors venez vite profiter de ces instants de partage!

A bientôt

Myriam, animatrice Relais Petite Enfance

https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Le relais petite enfance du plateau

Horaires : mardi 14h-17h, mercredi 9h-12h, jeudi 14h-17h, vendredi 12h30-15h

Rue des Loupiots, 25 660 SAONE

03 81 55 80 66

relais.plateau@famillesrurales.org

LES BOUTS D'CHOUX DU PLATEAU



La Maison d'Assistante Maternelle, MAM, « les bouts d'choux du plateau », située au 3 rue de la Vierge à Morre, a été créée il y a 4 ans.

2 assistantes maternelles accueillent les enfants dans une maison de 80 mètres carrés spécialement aménagée à cet effet. Elle permet l'accueil de 8 enfants simultanément.

L'accueil est possible le **lundi / mardi / jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30**.

Pour tous renseignements : vous pouvez contacter le **06 76 76 10 14**

BÂTIMENTS COMMUNAUX

CETTE ANNÉE DIFFÉRENTES INTERVENTIONS ONT EU LIEU À L'ÉCOLE :

Cinq blocs autonomes d'éclairage de sécurité ont été remplacés par l'entreprise CHABERT de Vaire pour un montant de 425,76 € TTC.

Suite à une intrusion dans l'école, trois vidéoprojecteurs ont été dérobés. Trois nouveaux appareils ont été achetés pour la somme de 1197 € TTC.

Pour des raisons de sécurité 27 cylindres avec carte de propriété et clé unique (x18) ont été changés sur toutes les portes de l'école. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EME de Morre pour un montant de 1764 € TTC.



D'AUTRES DÉPENSES ONT ÉTÉ FAITES :



Pour l'entretien des chaudières des bâtiments de la commune (école, ancienne mairie et église) un nouveau contrat d'entretien annuel avec reconduction tacite a été signé avec l'entreprise PAUL MICHEL de Saône pour un montant de 871,16 € TTC.

Autour de la nouvelle Mairie, pour des raisons de sécurité, une clôture et un portail ont été posés par l'entreprise FCE de Levier pour un montant de 2565,60 € TTC pour la clôture et 2700 € TTC pour le portail. (voir photographies).

Gilles BOUDAY—Commission Bâtiments

VOIRIE

LA RÉFECTION DES RUES POUR LE CONFORT DES USAGERS :

Les travaux réalisés en 2020 par la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) gestionnaire des voiries, ont consisté en la réalisation d'enduits superficiels rue des Planches, rue du Lieutenant Vallet, rue de la Velle et au centre du village avec les rues du Vieux Bourg, du Chanet et de la Jeannotte. Ces opérations d'étanchéité des couches de roulement permettent la protection des structures de chaussées en évitant des infiltrations d'eau préjudiciables lors de la circulation des véhicules et des cycles de gel-dégel. Ces enduits font également office de couche d'usure et améliorent la rugosité des surfaces de roulement.

UNE PROGRAMMATION 2021 PERTURBÉE :

Le programme d'entretien des voiries pour l'année 2021 a été présenté à GBM. A cette occasion, la municipalité a alerté le service voirie de GBM sur le très mauvais état et la dangerosité d'une partie de la rue des Érables. Dans cette rue en sens unique du lotissement éponyme, la structure de chaussée était fortement dégradée et présentait des affaissements de rives importants. Ces désordres risquaient d'entraîner des glissements de terrain lors des passages de poids-lourds (ordures ménagères, livraison de combustible, pompiers...). Devant l'urgence de la situation, des travaux de confortement ont été réalisés puis, des mesures plus pérennes ont été mises en œuvre, dès le mois de décembre 2020, avec la construction d'un mur de soutènement de 60 mètres de longueur. La chaussée a été totalement refaite et reprofilée sur la zone des travaux. La commune de Morre participe à hauteur de 25 000 € sur



une enveloppe totale de 85 000 €. A cette occasion, l'éclairage public a été rénové. Les vieux luminaires à tubes fluorescents ont été remplacés et leur nombre doublé par des appareils de technologie leds.

Les autres rues ne sont pas oubliées. Il a été demandé à GBM et cela sans ordre de priorité, la réfection des rues : de l'Ardoisière, de Gravelles (partie haute), de la Source, du Truchot, du Vallon Fleuri / Charade et du Commerce depuis le pont de l'échangeur jusqu'au carrefour avec la rue de l'église.

Des arbitrages financiers étaient inéluctables suite aux travaux urgents de la rue des Erables et seule la rue de l'Ardoisière a été retenue. Les rues ajournées seront à nouveau proposées pour l'année 2022.

LA SÉCURITÉ DES ADMINISTRÉS RESTE UNE PRIORITÉ :

La sécurité des administrés est prise en compte avec la réfection de la totalité du marquage au sol de la commune en 2021. Cette opération réalisée par GBM sera renouvelée tous les 3 ans.

A la demande de certains administrés, l'équipe municipale a pris en compte la dangerosité de la circulation piétonne le long de la rue de l'Eglise et des mesures de protection sont étudiées. Il en est de même pour la circulation dans la rue du Lieutenant Vallet où des ralentisseurs de vitesse de type coussins berlinois seront posés et à l'intersection de la pharmacie où une modification de la signalisation est étudiée.

L'élagage ou l'abattage d'arbres malades ou secs, sera effectué rue de Maîche au cours de l'année 2021 par GBM.

Le balayage des voiries est effectué deux fois par an. Un premier passage au printemps réglé par la commune et un second passage à l'automne assuré par GBM.

Hervé Pont – Commission Urbanisme

URBANISME

EN MATIÈRE D'URBANISME LES RÈGLES SONT NOMBREUSES ET SOUVENT COMPLEXES

Les formalités, en revanche, sont en nombre limité. Même si elles paraissent parfois contraignantes, elles ont pour objectif essentiel de vous garantir la légalité des travaux que vous souhaitez réaliser.

Un principe simple : tous travaux ou aménagements doivent être soumis à autorisation de la part de la mairie. De plus, ils doivent se conformer à plusieurs règles :

- Les lois, décrets et arrêtés du gouvernement en matière de droit de l'urbanisme ou de droit civil,
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune qui contient, entre autres, un plan de zonage et un règlement définissant les droits et obligations en matière de construction pour chaque zone.
- Le règlement du lotissement le cas échéant.

SELON LE TYPE DE TRAVAUX OU AMÉNAGEMENT RÉALISÉ, LA DEMANDE À DÉPOSER SERA DIFFÉRENTE

Quatre autorisations d'urbanisme majeures existent concernant les règles d'urbanisme :

- **Le certificat d'urbanisme (CU)** opérationnel qui vous fournit les renseignements généraux sur le terrain et vous indique s'il est possible de réaliser un projet de construction. Attention, un CU n'est qu'informatif et ne remplace pas un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux.
- **Le permis de construire (PC)** : pour les constructions nouvelles ou les annexes de plus de 20 m², pour une modification d'une construction affectant les structures porteuses, la façade ou le volume d'un bâtiment.
- **La déclaration préalable de travaux (DP)** : pour les constructions de moins de 20 m², pour les vérandas jusqu'à 40 m², pour les piscines, les panneaux solaires, les clôtures, les ravalements de façades, les fenêtres de toit...
- **Le permis d'aménager (PA)** : pour les lotissements

ASTUCE :
Si vous choisissez d'ouvrir les formulaires avec Adobe Acrobat Reader plutôt qu'avec votre navigateur vous aurez la possibilité de saisir le document à l'écran.

Dans tous les cas un dossier sera à fournir en plusieurs exemplaires suivant la nature de la demande. Chaque dossier doit contenir un formulaire Cerfa spécifique, des plans et photos. Les formulaires ainsi que les notices d'utilisation sont accessibles au secrétariat de la mairie ou téléchargeables sur le site Internet de la commune - rubrique urbanisme.

N'HÉSITEZ PAS À VOUS INFORMER OU DEMANDER DU SOUTIEN AUPRÈS DE LA MAIRIE

En 2020, le rythme des demandes d'autorisation d'urbanisme a été soutenu avec :

- 32 certificats d'urbanisme d'information. Ces documents sont essentiellement demandés par les études notariales pour les ventes immobilières ou les dossiers de successions ;
- 3 certificats d'urbanisme opérationnels ;
- 32 déclarations d'autorisation de travaux ;
- 6 permis de construire ;
- 1 permis d'aménager pour les lotissements « Clos Médée 1 & 2 » situés sur les terrains contigus au cimetière. Les travaux de viabilité et la commercialisation des parcelles pourraient débuter au printemps 2021 à la fin de l'instruction ;
- Le transfert du permis d'aménager et le début des travaux de viabilité du lotissement de 4 parcelles situé route des Buis ;
- Le retrait par le promoteur, du permis de construire pour un immeuble de 45 logements sur le terrain situé derrière la pharmacie ;
- La finalisation de la cession par la commune, à Monsieur Didier Pernot ; d'une parcelle située rue de la Jeannotte. Ce terrain de 38 m² est bâti d'un vieil abri en bois.

Hervé Pont – Commission Urbanisme



Présent en quantité sur les terrains qui seront aménagés, le colchique tire son nom de Colchide, sur les bords de la mer Noire, patrie dans la mythologie grecque, de la magicienne et empoisonneuse Médée.

Eclairage public

UNE COMPÉTENCE DU GRAND BESANÇON

CE N'EST PLUS LA COMMUNE QUI GÈRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Avant 2019, la gestion de l'éclairage public était confiée à la commune. Cette compétence a été transférée à la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Pour cela notre commune reverse annuellement à GBM : 10 € par point lumineux pour l'entretien curatif (réparation de panes, remplacement de lampes) et 15€ pour l'entretien préventif (remplacement des équipements vétustes) soit un montant total de 6 525 € TTC.

En complément de cette somme la commune reverse également 7 500 € TTC à GBM pour la consommation électrique des installations d'éclairage public.

UN FONCTIONNEMENT TECHNIQUE QUI A ÉVOLUÉ

La gestion du fonctionnement des 261 candélabres d'éclairage public de notre commune s'effectue à partir d'horloges astronomiques réparties dans des armoires de secteurs. Ces appareils suivent avec une grande précision la trajectoire du soleil, ainsi que ses heures de coucher et de lever

selon les saisons. Ils permettent également de programmer les plages d'interruptions nocturnes (23h00 – 5h00).

En fonction de la couverture nuageuse ou en présence de zones plus ombragées, les périodes avant allumage ou après extinction des points lumineux peuvent engendrer une luminosité insuffisante pendant quelques minutes.

UNE DÉPENSE IMPORTANTE POUR LA COMMUNE

Entre la maintenance des équipements et le coût de l'électricité, l'éclairage public représente une dépense importante pour notre budget communal. Principale raison de ce coût, la vétusté d'une partie du parc d'éclairage et l'emploi de lampes au sodium (lumière jaune orangé) ou fluorescentes plus énergivores. Pour diminuer les charges d'exploitation et l'empreinte carbone, un programme est mis en place par GBM à partir de cette année, pour le remplacement total de notre parc sur 3 ans au moyen d'une technologie LED¹ plus récente.

Malgré un prix initial plus élevé, ces nouveaux luminaires permettent : une consommation énergétique plus faible que les lampes remplacées (sodium haute pression, fluorescentes) ; moins de pollution lumineuse ; un entretien moins fréquent (durée de vie des lampes beaucoup plus longue).

En 2020, ce sont une soixantaine de luminaires qui ont été remplacés principalement : rue de Montfaucon, aux lotissements du Roc Clair, du Vallon fleuri et des Erables, au passage de Misère et au hameau de La Couvre.



INFO PRATIQUE :

Vous pouvez signaler un dysfonctionnement de l'éclairage public à la mairie par courriel, téléphone ou écrit.

N'oubliez pas d'indiquer le plus précisément possible le point lumineux incriminé (position dans la rue ou secteur déterminé).

Ce signalement sera intégré dans le logiciel de maintenance SAGA qui permettra une intervention au plus tôt de l'entreprise en charge des réparations.

La lampe à diode électroluminescente ou lampe à LED (abrégé de l'anglais Light-Emitting Diode) ou lampe à DEL (abrégé du français) est un composant semi-conducteur électronique qui utilise des diodes électroluminescentes pour l'éclairage. (Source Wikipédia)

Hervé Pont - Commission Urbanisme

Bois et forêts

UN PATRIMOINE FORESTIER COMMUNAL DIVERSIFIÉ



Les surfaces boisées correspondent à environ 64 hectares de notre territoire communal. La forêt communale en représente 42 hectares, les surfaces restantes étant réparties entre plusieurs propriétaires privés. L'Office National des Forêts assure la gestion de 39 hectares de la forêt communale, identifiés par 18 parcelles de 1 à 2 hectares soumises au régime du code forestier :

14 parcelles, numérotées de 1 à 14, sont situées au lieu-dit « La Côte », le coteau dominant le village entre le Trou-au-Loup et le haut de la route des Buis. Le peuplement de ces parcelles est essentiellement composé de feuillus (hêtres, chênes, frênes, charmes, merisiers...) répartis en futaies irrégulières où cohabitent des arbres de tailles et d'âges différents. Deux plantations de résineux (sapins pectinés) peuplent la parcelle n°7.

La parcelle n°15 située en milieu urbanisé au lieu-dit « Les Gravelles », en contrebas de la route des Roches présente un peuplement

irrégulier de feuillus.

La parcelle n°16 située dans le marais de Saône entre la RN 57 et la voie ferrée Besançon - Morteau est composée d'espèces de piètre valeur marchande, typiques des milieux humides : bouleaux, aulnes (vernes), saules. Située en zone Natura 2000, elle reste inexploitée.

Les parcelles n°17 et 18 situées derrière « Le Truchot », le long de la route de la Chapelle-des-Buis et sur les contreforts de La Chapelle-des-Buis sont pauvrement peuplées de frênes, de chênes pubescents, d'espèces arbustives et de quelques pins.

3 ha situés à proximité de la route des Buis, ne sont pas gérés par l'ONF. Faiblement peuplées sur un terrain rocheux, ces parcelles présentent peu d'intérêt économique. Une de ces parcelles, plantée d'épicéas, a été ravagée par les insectes xylophages en 2019.

UNE EXPLOITATION RÉGULIÈRE MAIS DE FAIBLE RENDEMENT

Notre forêt exploitable présente un faible rendement, dû aux caractéristiques marno-calcaires des sols, au relief et à l'absence de chemins de desserte. Les revenus tirés de la vente de bois sont faibles et peinent à couvrir les charges de gestion et d'exploitation.

Comme ailleurs en Europe, notre espace forestier est directement touché par le dérèglement climatique. Toutes les essences sont concernées. Néanmoins, certaines sont plus touchées et subissent des crises sanitaires mettant en péril la pérennité des espèces. Les épicéas, sensibles à la sécheresse, sont les grandes victimes du scolyte ou bostryche, un insecte xylophage ravageur. Les frênes sont décimés par la chalarose, une maladie causée par un champignon microscopique très virulent et les hêtres subissent des attaques fongiques causant un fort taux de dépérissement.

Pour la période 2019/2020, une coupe sanitaire de frênes et de quelques hêtres et chênes, a été effectuée. A cette occasion, 66 m³ de bois d'œuvre ont été vendus par la commune et les houpiers ont été partagés en 8 lots, tirés au sort et délivrés par la commission municipale des bois à 8 affouagistes habitants de la commune. 14,5 stères à 10 € le stère ont ainsi été cédés.

A l'automne 2021, une nouvelle coupe sera réalisée et ouvrira des droits à l'affouage.

UNE FORÊT COMMUNALE À MULTIPLES ENJEUX

Les objectifs de l'aménagement de nos espaces boisés communaux doivent permettre d'en assurer la pérennité car ils contribuent à la protection contre les risques naturels (glissement de terrain, érosion), au maintien de la biodiversité et font partie intégrante du paysage des collines bisontines.

N'oublions pas également, qu'à l'heure où les citoyens sont confinés et de plus en plus concentrés dans les villes, nos forêts restent particulièrement plébiscitées.

Même si sa gestion économique reste aléatoire, notre forêt doit être préservée et adaptée aux nouvelles contraintes climatiques pour que notre village conserve son écrin de verdure.



Le terme affouage désigne une pratique par laquelle le conseil municipal, en accord avec l'Office national des forêts (ONF), concède un droit à certains habitants de sa commune de bénéficier à titre gratuit ou non d'une partie de l'exploitation forestière de la commune. La pratique ancestrale ne constitue pas un droit acquis pour ses bénéficiaires, mais simplement une prérogative accordée ou non par le conseil municipal.

Source : <https://droit-finances.commentcamarche.com>

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Au-delà des troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendies.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

QUELS SONT LES DÉCHETS CONCERNÉS PAR L'INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

L'entretien du jardin, pour un particulier, génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an.

Chaque année, près d'un million de tonnes de déchets verts sont brûlées à l'air libre.

Les incinérateurs de jardin sont également polluants, et par conséquent interdits.

DES SOLUTIONS PLUS RESPECTUEUSES DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT EXISTENT POUR VOS DÉCHETS VERTS

Vous pouvez déposer vos déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est également possible de choisir d'autres moyens de gestion des déchets verts : **stockage, broyage, compost...**

Références :

Circulaire interministérielle du 11 février 2014 relative à la mise en œuvre du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Règlement sanitaire départemental.

Hervé Pont - Commission Bois Agriculture



En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.



Vie communale

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE



Mairie de Morre
16, Rue Saint-Fort
25660 MORRE



03 81 81 25 27



mairiedemorre@wanadoo.fr
periscolaire.mairiedemorre@orange.fr



<http://morre-village.fr>

Rendez-vous avec la municipalité

Monsieur le Maire reçoit
tous les matins sur rendez-vous

Une permanence est assurée
chaque samedi matin de 10h00 à 12h00
par le Maire ou par l'un de ses adjoints

LE PERSONNEL COMMUNAL

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mardi 8h30 à 12h00

Mercredi 8h30 à 12h00

Jeudi 8h30 à 12h00 et 17h30 à 19h00

Vendredi 8h30 à 12h00

Samedi 8h30 à 12h00

Les secrétaires de mairie :

Mme Isabelle PERRIN est en retraite depuis juillet 2020. Mme Lorenza LEFRANC est partie pour la Réunion en décembre. Elles ont été remplacées en décembre par Mme Géraldine RYFF, titulaire à temps plein et Mme Coumba BASSE, en renfort 9h30 par semaine.

Ecole :

Garderie du matin et du soir : Mmes ADRIAN Marie-Christine et LIEGEON Marie-Paule.

Cantine : Mmes ADRIAN Marie-Christine, LIEGEON Marie-Paule, MAIRE Anne-Lise, VELY Adeline.

ATSEM : Mme VELY Adeline dans la classe de Mme BEY (temps plein) et Mme CAMPAGNE Sylvie dans la classe de Mme GIROD (mi temps).

Entretien :

Bâtiment scolaire : Mmes ADRIAN Marie-Christine, MAIRE Anne-Lise et VELY Adeline
Mairie, bibliothèque, salle socioculturelle et sportive : Mmes MAIRE Anne-Lise et CAMPAGNE Sylvie.

Salle paroissiale : Mmes ADRIAN Marie-Christine et LIEGEON Marie-Paule.

Entretien des bâtiments communaux, entretien espaces verts, transports des repas, etc...

MM QUINNEZ Christophe et RIVIERE Benoit



De gauche à droite : Marie-Paule LIEGEON, Anne-Lise MAIRE, Benoît RIVIERE, Lorenza LEFRANC, Christophe QUINNEZ et Marie-Christine ADRIAN

Vie communale

LES NAISSANCES A MORRE EN 2020

Alix DEBIESSE née à Besançon le 22/01/20
Kamila BERION née à Besançon le 26/02/20
Arthur ZEILLER né à Besançon le 27/02/20
Alia CHELHA née à Besançon le 11/04/20
Tao PHILIPPE né à Besançon le 16/10/20
Hannah ROUSSET née à Besançon le 21/10/20
Anatole BARAO né à Besançon le 14/11/20
Lisa AMIOT née à Besançon le 24/11/20
Aymeric VAUTHIER né à Besançon le 06/12/20
Adem LEMAI né à Besançon le 12/12/20



LES MARIAGES



Yannik IELSCH et Jessica GUYOT,
le 27/06/2020

Christophe POURCELOT-MARTINS
et Patricia GIANNOTTA,
le 03/10/2020

DÉCÈS

Colette GRANPERRIN , décédée le 23/08/2020

Georgette DENIEUL, décédée le 16/12/2020



Vie communale

C.C.A.S

LE REPAS DES ANCIENS

Le repas annuel offert par le C.C.A.S. aux personnes résidant à Morre âgées de 70 ans et plus s'est déroulé le 18 janvier 2020 à la salle socio-culturelle.

Comme chaque année les jeunes étudiants de la M.F.R ont animé cette rencontre inter génération avec brio.

Le hérisson (sa vie, sa protection ..) était le thème de cette journée. Les membres du C.C.A.S. avaient fabriqué des hérissons avec des livres de poche et des pommes de pin pour décorer les tables. Ils ont également donné à nos aînés, des petits livrets explicatifs sur la vie de cet animal nocturne.

Le cuisinier de la MFR avait confectionné 105 très bons repas

L'apéritif, dans une ambiance country, était offert par le C.C.A.S.

Une excellente journée dont tout le monde a bien fait de profiter !!

Si votre conjoint (e) n'a pas l'âge , il ou elle peut vous accompagner en réglant le repas au prix de 25,00€.

Si vous avez 80 ans et plus et que vous ne pouvez pas assister au repas, un colis vous sera alloué en retournant le coupon réponse de l'invitation au secrétariat de la mairie.

LES COLIS

20 colis ont été distribués par les membres du C.C.A.S à ceux qui n'ont pu se joindre à nous. Les colis ont été préparés par l'entreprise FEUVRIER de Mamirolle pour un coût global de 575,55€.

Si vous êtes en difficulté,
si des familles sont en difficulté autour de vous :

Contactez la mairie

LES ACTIONS SOCIALES

Le centre communal d'action sociale vient principalement en aide aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale.

Cette année nous avons principalement orienté et accompagné des personnes vers des services alimentaires et sociaux.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Si vous avez des difficultés passagères, nous vous écoutons et sommes attentifs à vos demandes.

Tous les renseignements nécessaires : revenus et charges du foyer vous sont demandés et nous tenons compte de votre situation familiale en cours.

Nous sommes tenus à la confidentialité. Nous vous apportons notre soutien et notre aide.

Selon les difficultés rencontrées dans les foyers, nous sommes amenés à orienter les demandeurs et/ou à les accompagner vers les services concernés.

Nous travaillons en collaboration avec le bureau d'assistantes sociales de Saône et la Croix Rouge.

Martine Cartier—Commission C.C.A.S



Vie communale

BIBLIOTHÈQUE

La pandémie due au Coronavirus a beaucoup impacté l'année 2020 et notre vie au quotidien s'est vue modifiée sur plusieurs plans.



"Les mots manquent aux émotions." Victor HUGO

A l'aube de 2021, Catherine, Christine, Clotilde, Evelyne, Francine et Maryse vous accueillent à la bibliothèque de Morre les mercredis de 16 h 30 à 18 h30 et les 2ème et 4ème samedis, jours de marché, de 10 h à 11 h 30. Pour adhérer à la bibliothèque et profiter de nombreuses heures de lecture, la cotisation annuelle est de 5€ par famille.

Grâce à la subvention annuelle de la mairie, les prêts effectués deux fois par an à la médiathèque départementale de Besançon et aux nombreux dons, la bibliothèque est toujours bien achalandée.

Nous remercions nos lecteurs assidus, petits et grands et souhaitons la bienvenue aux nouveaux. A vous tous, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021. Que cette année soit belle et douce pour chacun de vous et pleine de lectures.

Les bénévoles de la bibliothèque

LE RECENSEMENT

Le recensement : une démarche civique obligatoire à partir de 16 ans.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la 2^{ème} étape dans le "Parcours de citoyenneté", après l'enseignement de défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^e et de 1^{re}. Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

Pièces à fournir : Livret de Famille et carte d'identité de la personne à recenser.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^e et le 25^e anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^e et à la veille du 25^e anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Vous venez de vous faire recenser ? Votre convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.

Environ 1 an après le recensement, vous recevrez un préavis d'appel pour la 3^e étape du parcours : **la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Cette journée est obligatoire pour les garçons et les filles, entre la date du recensement et l'âge de 18 ans mais vous avez la possibilité de vous régulariser jus-

qu'à l'âge de 25 ans. A la fin de cette journée, un certificat de participation vous sera remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le centre du service national de Besançon recevant un grand nombre d'appels téléphoniques, afin d'assurer un traitement plus rapide de votre demande, nous vous conseillons de le contacter :

- Soit, dès réception d'un mail environ 4 mois après vous être fait recenser en mairie, en créant votre compte sur le site www.majdc.fr, afin d'accéder aux informations disponibles ;
- Soit par courriel à l'adresse : csn-besancon.jdc.fct@intradef.gouv.fr en précisant : vos noms et prénoms (tous) et, si vous le détenez, votre numéro identifiant défense ; vos date et lieu de naissance ; votre adresse de résidence ; vos numéros de téléphone (fixe et portable).

Hervé Pont, conseiller délégué

Les commerçants du village

L'HAIR DE MAUD

Maud a repris le salon en juillet 2008.

Coiffeuse engagée, elle s'est spécialisée dans la coloration Végétale Marcapar en 2014, ainsi que dans les soins et shampooings bio. Elle privilégie aussi le local dès qu'elle le peut.

Gabrielle, titulaire du diplôme "Maître Artisan", l'a rejointe début septembre.

Elles font souffler, à elles deux, un vent de naturel dans vos cheveux.

Elles vous accueillent également pour toutes les coupes féminines, masculines et enfant.

Venez découvrir ou redécouvrir ce chaleureux salon.



L'Hair de Maud
14 rue du Commerce 25 660 MORRE
03 81 61 91 91
Ouvert du mardi au samedi. 9h-12h et 14h-18h30
Journée continue le vendredi et samedi.



BOUTANGERIE PATISSERIE PAILLOT



Fabienne et Ludovic PAILLOT sont installés dans le village depuis le 1er octobre 2000.

Ils vous accueillent tous les jours sauf les lundis, et vous proposent différents produits : Pains, baguettes, viennoiseries, pains spéciaux, pâtisseries, gâteaux, ... Les pains et pâtisseries proposés sont entièrement faits maison.

Vous trouverez également de nombreux produits d'épicerie très utiles ! Une tournée dessert Morre et les villages alentours. Possibilités de commandes pour toutes occasions.

La commune les remercie de répondre toujours présents lors des animations.

Boulangerie Pâtisserie PAILLOT

5 rue du Commerce 25 660 MORRE

03 81 61 90 03

Horaires :

Mardi 7h/13h 16h/20h—Mercredi 7h/13h 16h/19h

Jeudi 7h/13h 16h/19h—Vendredi 7h/13h 16h /20h

Samedi 7h/13h—Dimanche 7h/13h

BENTO TIME

Bento Time, foodtruck japonais tous les jeudis soirs dans votre commune !

A emporter : des bento (boîtes repas), des donburi (bols de riz avec garniture) et autres douceurs ! Viandes, poissons, légumes, notre proposition est équilibrée et variée.

Notre point fort est dans notre crédo : « chaque semaine, une proposition différente ». La quasi-totalité de la gastronomie japonaise étant déclinable dans les bento et donburi, nous avons beaucoup de choses à partager avec vous !

Notre cheffe, Keiko, née à Osaka, capitale de la gastronomie nipponne, vous invite chaque jeudi soir dans un voyage gustatif au pays du Soleil Levant !



Plus d'infos, menu de la semaine : voir Facebook, sur la page « Bento Time »

Tous les jeudis soir à Morre, de 18h30 à 20h30

Réservation conseillée :
par SMS au 07 66 63 77 99 ou MP Facebook



Les commerçants du village

LA VALLÉE DES FÉES

Voici déjà dix ans que Morre n'a rien à envier à Besançon pour les soins du corps, grâce à notre institut « la Vallée des Fées ».



INSTITUT DE BEAUTE LA VALLEE DES FEES

9 rue du Commerce
03 81 83 46 63
06 51 94 22 60
[Page Facebook](#)

En plus des classiques massages, épilations et autres, Sylvie suit régulièrement des formations afin de nous proposer de nouveaux soins, tels le microneedling et microblading, nouvelles techniques de soins du visage.



PIZZERIA L'AUTHENTIQUE SAVEUR

Bonjour et meilleurs voeux 2021 de santé et de bien être à toute l'équipe municipale ainsi qu' à tous les habitants de Morre !!!!

7ème printemps en 2021 pour votre camion pizza et flammekueche des vendredis soirs ! Toujours un grand plaisir partagé de venir vous régaler au beau milieu de la place du village !

Je pétri toujours à la main, depuis mes débuts, ma pâte à pizza : à la farine bio semi-complète du Rondeau (Lavans-Vuillafans) et au levain naturel. Mes champignons sont des pleurotes bio cultivées à Saône (Doubs champignons), oignons et échalotes Bio aussi de la ferme du Rondeau. Crème fraîche, Comté râpé, morbier, bleu de Gex, Saint-Point, en direct de la fruitière d'Etalans !

Pour que Vive l'artisanat local, les producteurs locaux de notre beau terroir, en bio et en circuits courts, je me dévoue entièrement à cette cause, ceux qui me connaissent du verger vous le dirons aussi !

Pour vos commandes et tout renseignement :

0651942260

www.authentiqucamionpizza.free.fr

Jérôme

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Nos petits commerçants et exposants locaux de notre marché alimentaire sont présents les **2ème et 4ème samedis de chaque mois**, rue du commerce, pour nous présenter leurs produits issus de leur fabrication :

Boucherie charcuterie

Boulangerie pâtisserie et épicerie

Fromages

Fruits et légumes bio

Chocolats et saucissons

Miel

Escargots

Plats orientaux à emporter

Les marchés du Grand Besançon Métropole



Les commerçants du village

ET TOUS LES AUTRES COMMERCES DU VILLAGE

<p>JÉRÉMIE DEPLANQUE Restauration et entretien de piano M DEPLANQUE Jérémie 4 rue de la Rose 25 660 MORRE 06 37 31 97 53 www.jeremiedeplanque.com jeremiedeplanque@live.fr</p>	<p>EMG 25 Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment M LOUSSAIEF Lofti 2 chemin du bois 25660 MORRE</p>	<p>CHAUFFAGE ET BAINS Chauffagiste, installation sanitaire M JACQUET Bertrand 16 rue du vieux bourg 25660 MORRE 06 85 76 28 42 jb@chauffage-et-bains.com</p>
<p>EME ALAIN Travaux de menuiserie bois et PVC M EME Alain 2 rue de Gravelle 25660 MORRE 03 81 61 96 63</p>	<p>ROUSSEL PRECISION Mécanique industrielle M Roussel Olivier 6 chemin des mésanges 25660 MORRE 03 81 82 10 09</p>	<p>TIBO GRAPHISTE Graphiste M Bouday Thibault 4 rue du lieutenant Vallet 25660 MORRE 06 89 64 11 70</p>
<p>GJ BAT Métreurs Géomètres, économiste de la construction M JAMBET Gilles 5 rue de St Fort 25660 MORRE 06 47 94 36 68</p>	<p>PHARMACIE AVIS Pharmacie Mme AVIS Nicole 15 rue du commerce 25660 MORRE 03 81 82 07 28</p>	<p>LA GRANGE DES CRÉATIONS Décoration et petit mobilier en bois naturel Mme MARCHAND Shana Rue de la Glacière 25660 MORRE 07 81 57 61 82</p>
<p>DOMERGUE Aviation Aérodrome de Besançon Route de Pontarlier 25660 LA VEZE 03.81.81.50.82 claude@domergue.com www.domergue.fr</p>	<p>MILLE FEUILLES TSA Arboriste, grimpeur diplômé d'état cordiste M MAUGAIN Yann 25 Rue du lieutenant Vallet 25660 MORRE 06 41 66 97 39</p>	<p>OSTEO MORRE Ostéopathe M POULAIN Serge Route de Maîche 25660 Morre 07 69 72 45 49 www.osteopathe-25.com</p>
<p>UN SÉJOUR SANS FAILLE Cabinet de Sophrologie Eva ARNAUD 1 Route de Maîche 25660 Morre 07 66 17 22 09 www.sophrologie-eva-arnaud.com</p>	<p>NINA COURTOIS Graphiste 07 89 98 15 72 Courtois.nina@gmail.com www.ninacourtois.com</p>	<p>ENEDIAG Diagnostic immobilier, ingénierie thermique et énergétique Thomas SITTE 1 Route de Lausanne 25660 MORRE Tél. : 06 31 13 37 31 www.enediag.fr</p>
<p>JÖRG HARTWIG FD Agence de Communication Internationale Jörg Hartwig 13 rue de Gravelle 25660 Morre www.jorghartwig.fr</p>	<p>SHANA MARCHAND Hypnotérapeute Arrêt du tabac, trauma, phobies, insomnies... Rue de la Glacière 25660 MORRE 07 67 95 84 61</p>	<p>Ces informations sont également sur le site Morre Village. Si votre entreprise ou société est sise à Morre et si vous souhaitez figurer dans cette liste ou pour toute modification : merci de contacter la mairie.</p>

C.A.S.C

Club d'Animations Sportives et Culturelles

LE BUREAU

Le but de notre association est l'organisation et la pratique régulière d'activités sportives et culturelles à destination des adultes et des enfants et l'organisation de l'animation du village de Morre.

Le club d'animations sportives et culturelles C.A.S.C. est composé de 11 sections de différentes activités. Son nombre d'adhérents et adhérentes reste constant (environ 230).

Conformément aux statuts, l'association est dirigée par un conseil d'administration de 8 à 20 membres majeurs composé par les responsables membres de droit des sections du C.A.S.C et par des membres élus pour une année par l'Assemblée Générale. 8 candidatures se sont manifestées à la réunion de l'Assemblée Générale du 12 octobre 2020.

Ce conseil se réunit 4 à 5 fois annuellement, seulement trois ont eu lieu cette année en raison de l'état sanitaire (COVID 19).

ACTIVITÉS

Toutes ces activités se déroulent dans les salles communales mises à la disposition gratuitement par la municipalité pour les pratiques quotidiennes.

Les cotisations sont modestes, chaque section fixe sa cotisation en fonction de ses besoins. Sur ce montant demandé par chaque section, six Euros sont reversés au C.A.S.C, somme qui correspond à l'assurance. Pour l'année 2020/2021, vu le contexte actuel, ce coût ne sera pas demandé aux sections.

Comme toutes les associations, nous avons dû suspendre nos activités à partir de mars 2020. Certaines ont pu redémarrer début juin dans le respect du protocole sanitaire. Toutes ont repris à la rentrée de septembre bien morose mais toutes ont été arrêtées brutalement par le deuxième confinement.

ARRÊT DE DEUX SECTIONS

La section « Danse », responsable Marie-Laurence RELANGE et la section « Tennis », responsable Alain RELANGE se sont arrêtées cette année faute d'inscriptions d'une part et du mauvais état du terrain de tennis d'autre part.

Un grand merci à eux deux, qui sans compter leur temps, ont assuré avec enthousiasme et brio durant plus de 20 ans des cours, des manifestations, des soirées et des concours.

Nombreux sont les morrières et morriers qui ont bénéficié de leurs engagements et qui les ont appréciés à travers ces activités. Mais ils ne nous quittent pas totalement car ils restent au conseil d'administration.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Denys JOURNOT 06 81 02 85 76
famillej@laposte.net
Secrétaire : Marie-Christine MARTINET 06 82 38 19 12
mchristine.martinet@gmail.com
Trésorière : Nadine SAUVONNET 06 60 17 47 94
nanoutof@hotmail.fr

LES SECTIONS ET LEURS RESPONSABLES :

Animations : Pierre LEPLAT 06 37 81 89 13
pajleplat@yahoo.fr
Country : Denys JOURNOT 06 81 02 85 76
famillej@laposte.net
Nadine SAUVONNET 06 60 17 47 94
nanoutof@hotmail.fr
Danse enfants : Laura LECOQ 06 89 90 02 78
lauralecoq@outlook.fr
Gym adulte : Edith KADRI
lafemmedubou langer@hotmail.com
Agnès PIERRE 06 74 12 33 11
pierreagnes@orange.fr
Karaté : Christophe CARLOT 06 80 41 73 78
christophe.carlot@dbmail.com
Les Marcheurs du lundi : Bernard SALOMON 06 65 73 46 41
bernard.salomon2@wanadoo.fr
Ludothèque : Martine CARTIER 06 50 05 93 00
mairiedemorre@wanadoo.fr
Peinture sur porcelaine : Elisabeth LIAGRE -STAUFFER
elisaliagre@yahoo.com
Pierrette CHABOT 06 88 75 12 73
charopie@orange.fr
Tennis de table : René BLACHE 06 81 21 36 85
blache.rene@orange.fr
Théâtre : Maria VENDOLA 06 76 28 53 04
maria.vendola@gmail.com
Jean PETREMENT 06 87 76 72 99
jean.petrement@gmail.com
Verger communal : Jérôme SEGURA 06 51 94 22 60
jde.segura@gmail.com

Membres élus : Clotilde BOILLON, Laurent MARTINET, Dominique MORITZE, Agnès PIERRE, Hervé PONT, Marie-Laurence RELANGE, Alain RELANGE, Nadine SAUVONNET.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches et surtout une bonne année à tous.

Marie-Christine MARTINET, Secrétaire

C.A.S.C

Club d'Animations Sportives et Culturelles

LES NOUVEAUTÉS DU CASC

Ludothèque : changement de responsable

Ne faisant plus partie de la nouvelle équipe municipale, Marie-Christine MARTINET, responsable de la section « Ludothèque » a remis sa démission. Le financement de la ludothèque est réalisé par la commune, ce qui implique que le responsable soit un élu. C'est maintenant Martine CARTIER qui assure cette responsabilité.

Création d'une section « Les Marcheurs du lundi »

Nous avons accueilli le groupe « la marche du lundi » en créant cette année la section « Les Marcheurs du lundi ».

Le bureau de la section est composé comme suit :

Bernard SALOMON : responsable

Jean-Luc STAPHANE : trésorier

Nous leurs souhaitons la bienvenue et bonnes balades !

Si vous voulez nous rejoindre ou avoir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Si cette année bien tourmentée, remplie de craintes et d'incertitudes nous a contraints à réduire fortement toutes nos activités, c'est sur une note optimiste que je termine en espérant que nos activités reprennent avec encore plus d'élan lorsque l'épidémie sera vaincue.

Portez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches et surtout une bonne année à tous.

Marie-Christine MARTINET, Secrétaire

LA SECTION ANIMATIONS

La section animations du CASC vise à créer tout au long de l'année des événements pour les habitants du village, enfants et adultes.

L'année 2020 aura été malheureusement particulièrement courte pour notre section. Les deux premiers mois de l'année nous auront cependant permis d'organiser 2 belles manifestations.

LE VIDE-GRENIER ENFANTS

Pour la première fois, en raison de son succès, cette manifestation s'est étendue à l'extérieur de la salle socio-culturelle profitant d'un grand soleil qui, au coeur de l'hiver, semblait déjà annoncer le printemps.

LE CONCOURS DE TAROT

L'événement a pris ses aises dans la nouvelle salle Jean-Charles CLERC. Cette première a été marquée par un beau succès avec plus de participants que les années précédentes.



UNE DYNAMIQUE RALENTIE POUR CAUSE SANITAIRE

L'irruption de la crise sanitaire en mars, le premier puis le second confinement n'auront cependant pas permis de donner de suite en 2020 à ces deux premières animations réussies. Exit les 2 concerts programmés, le concours de pétanque, la fête du village, la randonnée "découverte des champignons", les talents cachés, le vide-grenier et le spectacle de Noël des enfants. Toutes ces animations ont été annulées les unes après les autres afin de ne pas contribuer à la diffusion de l'épidémie.

2021 tourne une nouvelle page où nous espérons tous un retour à la vie sans COVID et sans interdiction des rassemblements.

Si les conditions le permettent, toute l'équipe de l'animation reste motivée pour vous offrir des soirées festives et de beaux moments de convivialité. Et nous mettrons tous notre envie à organiser la fête du village en juin afin que nous puissions nous retrouver le temps d'une soirée d'été.



Bien sûr nous sommes toujours preneurs d'aides ou tout simplement de nouvelles idées. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour contribuer tout au long de l'année, ou plus simplement nous apporter une aide ponctuelle ou nous proposer des manifestations.

Pierre LEPLAT (pajleplat@yahoo.fr)

SECTION THÉÂTRE

Une année d'atelier théâtre rattrapée par le théâtre de la vie d'un virus ! Reprise de l'atelier dès que possible.

Les confinements successifs nous ont arrêtés en plein élan, et ont reporté les dates de représentations du spectacle dinatoire **CABARET ANDLER**, siège des artistes de la Bohême, il réouvrira ses portes pour un voyage où l'humour côtoie l'irrévérence, où la virtuosité des musiciens accompagne tour à tour une Diva capricieuse, la coquine et farfelue modèle de Courbet, où les échanges politiques tournent au pugilat, mais où le rire et la bonne humeur sont de rigueur !

A quelques pas de la scène, vous serez prêt à devenir le témoin privilégié d'un moment précieux, presque volé... **PROCHAINEMENT A MORRE**

ATELIER THEATRE ADULTES AMATEURS

LUNDI 20H30 A 22H30 SALLE SOCIOCULTURELLE MORRE.

Séances animées par des comédiens professionnels de la COMPAGNIE BACCHUS.

Ces propositions sont ouvertes à tous les publics guidés par l'envie de les découvrir, sans distinction de parcours ou d'expérience.

PROGRAMME 2021

	PROUDHON MODELE COURBET Jean Pétremont 500 ^{ème} ! A VESOUL Théâtre Villon 27 et 28 avril 2021 FESTIVAL AVIGNON 2021		A MORRE PROCHAINEMENT CABARET ANDLER SALLE SOCIOCULTURELLE MORRE		MEMOIRES D'HADRIEN # 3 d'après Marguerite YOURCENAR A VESOUL Théâtre Villon 22 et 23 février 2021 FESTIVAL AVIGNON 2021
	Léo et Lui Textes Léo Ferré PARIS ESSAION THEATRE tous les lundis à 19h00 du 18 janvier au 29 mars 2021		EXIL pour 2 VIOLONS BARTOK / Pétremont PARIS ESSAION THEATRE tous les mardis à 19h00 du 19 janvier au 30 mars 2021 Chalons sur Saône 3 décembre 2020/ Saint Claude		Festival Avignon 2021 Un voyage au Festival AVIGNON 2021 départ Besançon est organisé les 9/10/11 juillet Le plus grand festival de théâtre du monde

SECTION VERGER COMMUNAL PARTICIPATIF

2020 : Voilà une année de plus écoulée pour notre collectif et notre verger communal !

Une année très particulière pendant laquelle nos rassemblements au verger ont été très limités, comme affectés par la peur liée à un virus, un de plus...

D'un autre côté, ce printemps 2020, nous a démontré comment Dame nature pouvait retrouver, en l'espace de quelques semaines seulement, sa place primordiale au cœur de nos vies.



Émerveillement pour tous nos sens d'une nature foisonnante !

Les arbres du verger semblent bien s'adapter à leur terrain, tout de même, un poirier mort de soif, sans doute, est à déplorer...

Quelques pêches délicieuses étaient au rendez-vous, en été quoi de plus rafraîchissant que de croquer dans un fruit bien mûr, sucré et juteux ! C'est déjà une première récompense !

Mais il nous faudra faire preuve d'encore plus de patience, d'amour, de bienveillance et de résilience avant de pouvoir recueillir de plus grandes récoltes !

La résilience est pour notre association et notre verger, la capacité à nous remettre d'un bouleversement, d'un changement : Et si c'était l'occasion de rassembler de nouveaux adhérents !!! Nos arbres sont avec notre eau nos biens communs les plus précieux, alors n'attendez plus ! Venez nombreux prendre soin de notre verger communal. On vous transmettra seulement un bon #virus# : celui des croqueurs de pommes ! Partage des connaissances et des moments conviviaux pour la préservation de notre magnifique terroir franc comtois. Tous les villageois et villageoises doivent apporter leurs pierres à l'édifice ! Longue et belle Vie au verger !

Jérôme Ségura

LU DOTHEQUE LA TOUPIE

L'année 2020 aura été compliquée pour tout le monde. Petit retour sur cette année à la ludothèque.

En début d'année, nous avons installé le thème du chantier puis l'espace de la banquise.

C'est quand début mars, nous avons installé l'espace du Docteur que tout a dérapé...



La ludothèque a été à l'arrêt jusqu'en juin. Ces deux mois et demi nous auront permis de travailler au local et de refaire le point sur le stock de jeux. Nettoyage, inventaire, photos, ...

Le confinement nous aura permis de faire des catalogues de jeux et de mettre les jeux en ligne sur notre site internet.

Nous avons donc pu proposer de la location de jeux pour les familles pour l'été. Les familles choisissaient leur jeu en ligne puis réservaient un créneau de retrait en drive sur le parking de la mairie de Morre ! Une dizaine de familles a pu profiter de ce service.

En septembre, la ludothèque a rouvert ses portes en accueillant les familles pour du jeu sur place sur réservation de créneau de jeu de 45 minutes et en appliquant les règles sanitaires en vigueur.

En octobre, le jeu sur place était maintenu avec des créneaux allongés, et la réservation n'était plus obligatoire afin de faciliter la venue des familles.

La deuxième vague arrivant en novembre, le jeu sur place n'étant plus autorisé, le service de location en drive a repris. Comme en juin, les familles ont réservé les jeux en ligne et pris des rendez-vous tous les quarts d'heures pour le retrait.

Ce service sera maintenu début 2021, en espérant avoir de bonnes nouvelles sanitaires pour de nouveau vous accueillir pour du jeu sur place.

En 2021, La ludothèque La Toupie vous accueillera deux fois par mois, généralement le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 15h à 18h dans la salle JC CLERC.



THEMATIQUES	DATES 2021
BIENVENUE AU RESTAURANT	6, 20 Janvier et 3 Février
CHEZ LE VETERINAIRE	17 Février, 3 et 17 Mars
DANS LE JARDIN	7, 21 Avril et 5 Mai
SUR LA ROUTE	19 Mai, 2 et 16 Juin
JEUX EXTERIEURS	7 Juillet
LA JUNGLE	1 ^{er} , 15 Septembre, 6 Octobre
LES INDIENS	20 Octobre, 3 et 17 Novembre
LA FORET	1 ^{er} et 15 Décembre

Vous y découvrirez plusieurs espaces de jeu et notamment un espace thématique avec des déguisements, des tentes et autres accessoires pour faire « comme si » !

Nous avons prévu d'installer l'espace du restaurant, le vétérinaire, le jardin, la route, la jungle, les indiens et la forêt.

Vous trouverez également un espace jeux d'éveil, des jeux de construction, des jeux de société et autres tapis de jeux divers et variés, des jeux pour **tous les âges** et **tous les goûts**.

Un espace de location vous est également proposé pour prolonger le jeu à la maison. La location est à 1€/jeu/15 jours. La ludothèque possède plus de 2500 jeux et jouets, dont 380 jeux d'assemblage et puzzles, 620 jeux symboliques dont 160 Playmobil, 900 jeux de société, etc...

La ludothèque est ouverte à tous : Familles et Assistant(e)s maternel(le)s.

Les deux premières séances de découvertes sont gratuites puis la cotisation «Ludothèque » est de 20€ (à l'année pour toute la famille). Vous pouvez aussi choisir de payer à la séance 3€/familles.

La cotisation annuelle 2020/2021 au CASC de Morre est de 6€/famille.

Aurélien LE BORGNE

Retrouvez toutes les informations de la ludothèque sur notre site :

www.famillesrurales.org/ludothèques_doubs

ou www.facebook.com/ludolatoupie/

SECTION DANSES POUR ENFANTS

L & J Danse

De 17h30 à 19h30
Le vendredi
Du CP au CM1
Avec Laura



De 18h30 à 20h30
Le mardi
Du CM2 à la 5^{ème}
Avec Julie

Salle paroissiale de Morre

Prestations régulières, Boum, fête du village, fête de l'école, cavalcade, ...
Informations et inscriptions lauralecoq@outlook.fr 06.89.90.02.78

LA MARCHÉ DU LUNDI



2020 aura été la 1^{ère} année depuis 15 ans sans semaine de randonnées et donc sans notre traditionnelle photo de groupe. Nous devons passer fin mai une semaine à Fréjus avec un programme bien rempli de randonnées et de visites. Ce programme est reporté à fin Mai 2021 sans beaucoup d'illusions pour l'instant sur la possibilité de le maintenir.

Les marches du Lundi ont été également perturbées par les confinements. La tentative de reprise fin août n'a attiré qu'une dizaine de personnes avec de grosses difficultés pour respecter une distance minimum entre les participants.

Espérons que 2021, peut-être au 2^{ème} semestre, sera l'année de reprise de notre activité.

Cascade du creux de l'enfer au printemps

D'AUTRES SECTIONS REPENDRONT EN 2021

La section country

Pourquoi faire de la Country ? Cette danse est transgénérationnelle Toutes les générations sont mélangées. **Elle est facile d'accès** : Les chorégraphies sont accessibles rapidement, vous vous amuserez dès le premier cours. **Elle se danse en solitaire ou en groupe** : Vous n'avez pas besoin de partenaire, nous dansons en groupe sur des lignes et de temps en temps en cercle deux par deux.

Elle est généreuse : Quelques démonstrations bénévoles en maisons de retraite ou répondre oui à la demande de monsieur le maire pour animer le repas des anciens traduisent le plaisir de donner.



La section Karaté

Le karaté est une méthode d'enseignement rigoureuse et complète, permettant à tout pratiquant quel que soit son âge de s'améliorer physiquement et mentalement, dans le domaine du sport et de l'art martial, mais aussi dans la vie de tous les jours, si l'on pratique de manière assidue, sincère et véritable.

Et... Contrairement aux idées reçues, le karaté n'est pas violent pour soi ou pour les autres ! Il s'agit de pratiquer pour devenir meilleur dans la vie et dans l'activité physique !

Renseignez-vous sur internet : www.karate-morre.fr ou Facebook.

La peinture sur porcelaine

Nous passons de bons moments dans une bonne ambiance. Les peintures et produits sont fournis ; il suffit d'avoir de bons pinceaux et des supports en porcelaine blanche.

C.A.S.C

Club d'Animations Sportives et Culturelles

LA SECTION SPORTS AU FÉMININ

La saison 2019/2020 s'est terminée sous le signe du fameux COVID-19 qui n'a pas réussi à entamer le moral de notre team « sports au féminin ».

Nous avons pu compter sur notre coach Amel pour continuer à motiver les troupes ! Dès le mois de Mars et jusqu'à la fin du 1^{er} confinement, Amel a proposé les séances habituelles en visio les lundis soir, jeudis soir et samedis matin, elles ont été très suivies.



Nous avons pu organiser nos semaines de la forme : une en février avec 1 soirée mère-fille, et une en avril réalisée tous les jours à raison de 40 mn en visio.

Lors du déconfinement reprise des activités Cross&fit à l'extérieur, CAF et Pilates en visio, marche nordique de façon régulière jusqu'à fin juillet.

Les adhérentes ont beaucoup apprécié d'avoir pu pratiquer pendant cette période difficile et surtout de garder du lien social entre elles.

Notre nouvelle saison 2020/2021 avait commencé sous les meilleurs auspices puisque le nombre d'adhérentes a augmenté, avec 12 nouvelles venues.

Programme modifié cette année concernant le jeudi, YOGA au lieu de gym douce.

Nouveauté le vendredi : séances de marche nordique à partir de 18h dans les environs de Morre (1h à 1h30), de nouveau interrompues fin octobre. Nous attendons avec impatience le feu vert pour la reprise !

Pour les semaines de la forme, prévues en principe les 1^{ères} semaines des vacances de février et d'avril, elles seront confirmées selon l'évolution de la situation sanitaire.

Actuellement, nos séances habituelles se déroulent en visio avec une pratique régulière de nos adhérentes.

Fiche d'inscription, programme et tarifs disponibles sur notre site www.sportsaufeminin.org

Sportivement,



Edith KADRI, présidente – Agnès PIERRE trésorière – Fabienne VINCENT secrétaire
Amel ED DAHABI Coach sportive

LA SECTION TENNIS DE TABLE

La section tennis de table du Club d'Animations Sportives et Culturelles (CASC) accueille les joueurs, débutants ou confirmés, les mercredis de 18h30 à 22h30 ainsi que les vendredis non réservés aux matchs, de 20h00 à 22h30.

Les compétiteurs aussi, sont reçus aux mêmes horaires, par l'Association de Tennis de Table (ASTT) émanation de la section tennis de table du CASC, qui fonctionne sur Etalans, et Morre (la saison sportive va de fin septembre à fin avril, hors vacances scolaires).

La saison 2019/2020 a été fortement perturbée par la vague « COVID 19 » qui n'a pas permis de participer en totalité aux championnats départementaux pour nos quatre équipes et qui a interrompu les séances des entraînements pour les licenciés et pour les joueurs inscrits en loisirs.

La prochaine saison est aussi en pointillés dans la mesure où le confinement ou le couvre-feu seront reconduits.

La section compte actuellement 25 adhérents dont 10 licenciés et l'ASTT est forte de 16 compétiteurs.



Venez pratiquer, dès que possible, en loisir ou en compétition le tennis de table, au sein même du village !

Les dirigeants de la Section Tennis de Table du CASC:

Gilles Marquet – Trésorier (Morre)

René Blache (0381831290) – Responsable (Morre)

Avec et de l'ASTT:

Paul Vuillaume – Trésorier (Etalans)

René Blache – Président (Morre)

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

SECTION DE MORRE—BESANÇON



L'année 2020 est une année très particulière pour les associations. La crise sanitaire, qui a entraîné deux confinements successifs, n'a pas permis à la section UNC de MORRE-BESANCON d'avoir un fonctionnement normal.

Nous avons néanmoins pu nous réunir pour la **premier AG de la nouvelle section Morre-Besançon le 22 février 2020**. Des militaires du 19^{ème} RG de Besançon sont venus présenter leur régiment. Ce fut un excellent moment de partage qui a permis également à ces jeunes de mieux comprendre l'action de l'UNC. La réunion s'est achevée autour d'un excellent couscous et avec une démonstration par le groupe de danse la « VARSOVIENNE » qui a donné une très belle représentation digne de la cour de l'impératrice Sissi. Les convives ont été invités à partager quelques pas de danse.

Les journées de commémoration ne se sont pas déroulées avec la participation habituelle. Sur l'initiative de notre maire nous avons pu nous retrouver le **11 novembre**, quelques -uns, pour rendre hommage à nos anciens tombés lors de la « Grande Guerre » ainsi qu'à ceux morts pour la France en opérations extérieures.

Dans cette période difficile la devise de Union Nationale des Combattants est particulièrement d'actualité : **UNIS COMME AU FRONT**

QUELQUES INFORMATIONS SUR L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Au niveau national, l'UNC rassemble plus de 180 000 adhérents (site : <https://www.unc.fr>) et 3400 dans notre département. A la section MORRE-BESANCON : 96 adhérents dont 16 OPEX et 12 soldats de France. Notre but :

- **Rassembler** et **soutenir**, moralement et matériellement, les femmes et les hommes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France, pendant les conflits armés passés ou au titre du Service National, les veuves d'anciens combattants, les veuves et orphelins de guerre, ainsi que toutes celles et ceux qui participent actuellement à tous les niveaux à la défense et à la gestion de notre patrie.

- **Maintenir, développer** les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre toutes celles et ceux qui ont participé à la défense de la patrie et **agir** pour la défense des intérêts du monde combattant et des Armées,

- **Perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France, **contribuer** au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations et **participer** à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.



LE CLUB DE L'AMITIÉ : DE PRÉRETRAITÉS JUSQU'À 100 ANS ET +

Comme pour toutes les autres activités, notre Club de l'Amitié a respecté les mesures sanitaires mises en place, suite à la Covid 19. Nous avons pu toutefois tenir notre assemblée générale le 20 mars 2020, juste au début de la pandémie.

Et depuis cette date, nos réunions du jeudi après-midi ont du être supprimées, à notre grand regret, car elles représentaient pour nos adhérents un moment de rencontre conviviale et amicale qui nous faisait du bien. Chacun avait grand plaisir à y participer tant ce moment hebdomadaire nous était devenu nécessaire et salutaire, participant aux jeux ainsi qu'au moment de la petite collation en milieu d'après-midi.

L'âge de nos participants nous classe dans les "personnes à risque". Alors, nous avons tenu à parfaitement respecter les consignes sanitaires. Nous avons l'occasion de nous rencontrer lors des petits déplacements quotidiens. De plus, le téléphone est un lien que nous pratiquons régulièrement. C'est nécessaire afin de maintenir le contact. Comme tous, nous ne savons pas quand nous pourrons à nouveau nous rencontrer. Nous attendons patiemment !

Lorsque nous pourrons à nouveau nous réunir, je rappelle que nos réunions se tiennent tous les jeudis après-midi, de 14 h 30 à 17 h 30 (tarot, belote, scrabble...) et pour l'instant, dans la salle située au rez de chaussée de l'ancienne mairie. Nous attendrons avec plaisir les nouvelles inscriptions dès que cela sera possible.

Nous sommes affiliés à la Fédération départementale (FAR 25), laquelle organise beaucoup d'activités, notamment des voyages, et les clubs du secteur organisent également des activités. Mais pour l'instant : tout est en sommeil.

Merci à la commune qui met le local à notre disposition, et nous accorde une subvention chaque année.

Nous souhaitons à tous une excellente année 2021.

Robert BOSSONNET Président, Emile COURLET vice-Président, Marie JACCOILLOT secrétaire-trésorière



326 licences - Plus de 20 équipes – Plus de 50 bénévoles - Des éducateurs diplômés

Président : Alexandre CONTOZ (03.81.81.19.89) – alexandre.contoz@orange.fr

Trésorier : Didier CHABOD (03.81.82.25.74) - didier.chabod54@gmail.com

Secrétaire : Jean-Claude QUEUCHE (03.81.83.14.90) - jean-claude.queuche@orange.fr

Correspondant Ligue/District : Dominique CONTOZ (03.81.81.22.68) - montfaucon.foot@wanadoo.fr



CATEGORIES AVEC LEURS RESPONSABLES POUR LA SAISON 2020-2021 :

Catégories	Années de naissance	Responsables	Téléphone
U 6 garçons et filles	2014/2015 (5 ans révolus)	Ecole de foot (U6 à U11) Anthony HECQUET	06 87 12 64 68
U 9 garçons et filles	2012/2013		
U 11 garçons et filles	2010/2011		
U 13	2008/2009	Bruno DE MARCELLIS	06 50 37 75 53
Féminines U13	2008-2009	Cyrille DESSIRIER	06 75 07 69 24
U 15	2006/2007	Maxim DEQUAIRE	06 69 59 45 06
U16	2005	Laurent STEHLY	06 46 74 28 00
Féminines U17	2004/2007	Pierre-Luc CASTILLE	06 75 30 33 33
U 18	2003/2004	Rémi AZOUGUAGH	06 03 87 71 31
Seniors	De 1984 à 2002	Florent FAVROT	06 31 39 37 06
Vétérans	Nés avant 1984	Bruno BULLE	06 07 65 27 02
Foot-Loisir Féminin	Nées avant 2004	Maité FAVROT	06 78 26 60 74

COMPETITIONS SAISON 2020-2021 :

Ligue Régionale 2 : Seniors 1
Départementale 1 de District : Seniors 2
Départementale 3 de District : Seniors 3
Championnat de District : U 18 (2 équipes)
Ligue Régionale 2 : U 16

Championnat de District : U 17 féminines
Championnat de District : U 15 1 et 2
Championnat de District : U 13 1, 2 et 3
Championnat de District : U13 féminines
Championnat de District : U11 garçons (1, 2 et 3) et U11 filles
Plateaux et championnat : U 6 à U 9 (école de foot du club) mixtes

Cette année une équipe U11 féminines a été créée. Ces joueuses jouaient jusqu'à présent en équipes mixtes mais leur nombre en augmentation nous a permis de créer cette équipe à notre plus grande satisfaction. Notre école de football est labellisée depuis 2007 et nous travaillons pour son renouvellement cette année.

Monts et Vallées, un groupement très dynamique pour nos équipes de jeunes : le Groupement de Jeunes Monts et Vallées est né en 2003. Il réunit les clubs du FC Premier Plateau et du FCMMGV. Les résultats obtenus sont très encourageants.

Le FCMMGV est un des rares clubs de niveau régional qui peuvent compter sur la présence de 8 arbitres, dont une féminine de niveau régional (Emilie MOUGEOT), un arbitre assistant évoluant en Ligue 1

(Julien AUBE) et un autre en National 2 (Chakib NEGHLIZ). Depuis août 2020, le club a pu embaucher un salarié grâce aux aides de l'état. C'est notre entraîneur des seniors, Florent FAVROT, qui occupe ce poste avec professionnalisme et une très grande motivation.

Tous les ans, les joueurs de l'Ecole de foot du FCMMGV viennent faire un entraînement sur le petit terrain de Morre. On se souvient des années où Gilles BOUDAY, Daniel MASSON, Jean-Charles CLERC, Denis AYMANNIN, Emile COURLET, Fabio CELOTTO, Julien CAYUELA et bien d'autres animaient les écoles de foot du mercredi après-midi.



Le site internet est toujours très vivant : <http://fcmmgv.footeo.com/>. Plus de 3.000.000 de visiteurs ont parcouru ce site sur lequel vous pourrez voir, par exemple, l'entraînement de nos U7 en octobre 2020. Nous sommes présents aussi sur Facebook depuis l'automne 2016 : <https://www.facebook.com/fcmmgv/>

Jean-Claude QUEUCHE

Les marmots de la côte



- GENESE DE L'ASSOCIATION -

L'association a été créée en **2016** et regroupe actuellement une dizaine de **parents bénévoles**. Elle assure le **soutien financier** des **projets pédagogiques** mis en place par l'équipe enseignante et propose des **actions conviviales** en dehors des temps scolaires, afin **d'enrichir les relations** entre élèves, parents d'élèves et vie du village.

- LES PROJETS SOUTENUS -

L'association travaille **en lien étroit avec l'équipe enseignante** qui a de nombreux **projets pédagogiques**. Leur réalisation est en partie ou pleinement soutenue financièrement par Les Marmots de La Côte, **grâce aux ventes** réalisées tout au long de l'année au sein du village ainsi qu'aux **dons**.



Activité Learn-O pour l'ensemble des élèves de l'école (participation de l'association à hauteur de 750€)



Sorties culturelles (aide au fur et à mesure des projets)



Projet d'éveil musical
(financement à venir)



- TEMPS FORT 2020 -

Après-midi Contes avec goûter de la Chandeleur

Une après-midi contes a été proposée aux élèves de l'école le 02 février 2020. Au programme de cette première édition : Kamishibai, Raconte-tapis, coins cocooning, coin zones humides, crêpes, etc.

L'événement a rassemblé une cinquantaine d'enfants et de parents et a été réalisé en partenariat avec la bibliothèque de Morre en la personne de Clotilde Boillon. **MERCI !**



*En raison de la crise sanitaire, nous avons été contraints d'annuler plusieurs événements.
Nous sommes impatients de vous retrouver pour partager de bons moments.*

*Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté et apportent leur soutien à l'association.
N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou remarques :*



les-marmots-de-la-cote@hotmail.com



Les marmots de la côte

Vie associative

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PLATEAU

L'École de Musique du Plateau : une fusion culturelle pour une réaction en chaîne !



Comme on le dit souvent : l'union fait la force ! Ce slogan se prête parfaitement à l'école de musique du plateau. C'est en 2014, que quatre associations basées sur les villages de Morre, Montfaucon, Mamirolle, Saône et rejoint par la mairie de Nancray décident de se fédérer autour de ce projet. Cette belle initiative impliquant le Département, le Grand Besançon, sans oublier le Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon sud plateau permet de créer une dynamique sur le territoire.

Le but de cette nouvelle association est de pérenniser l'enseignement musical par un projet pédagogique porteur où la place de « l'élève » reste centrale. La pédagogie est basée sur le collectif. On joue ensemble depuis le plus jeune âge sans aucune barrière. La formation musicale (ex solfège) devient plus ludique et n'est pas une étape préalable pour toucher un instrument, mais un complément. Afin de former les professeurs à ces nouvelles méthodes, des formations professionnelles sont organisées régulièrement par la structure.

Au fil des années le projet grandit en se montrant présent sur son territoire. Il se révèle être aujourd'hui un acteur culturel incontournable, proposant des cours mais aussi des stages et surtout une dizaine de restitutions publiques dans les villages partenaires, voire au-delà. De ces événements naissent des partenariats forts comme avec SaônoritéS, le musée des maisons comtoises ou encore l'association « Musique à Morre ».

Lors de la dissolution de cette dernière en 2019, elle a légué à l'école de musique un piano permettant ainsi de ré-ouvrir des créneaux sur Morre pour les enfants du village. Dans la même dynamique de partenariat, depuis septembre 2020, les conseils municipaux de Fontain et Gennes ont pris la compétence musicale au sein du Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon sud plateau et agrandissent le nombre de communes partenaires.



A ce jour, c'est donc désormais 9 communes du Plateau (Montfaucon, Morre, Mamirolle, Saône, Nancray, Gennes, Fontain, La Chevillotte et Le Gratteris) qui permettent à leurs habitants de bénéficier de conditions privilégiées au sein de l'école de musique pouvant aller jusqu'à 130€ pour le cursus instrumental.

En plus de ces aides envers l'enseignement musical, chaque commune bénéficie dans la mesure du possible d'au moins un concert par an. A ce titre, c'est justement à Morre que notre dernier concert a eu lieu il y a presque tout pile un an avec le bal folk. Événement ayant fait carton plein !!! Malheureusement suite à la crise sanitaire, le concert de Noël 2020 prévu à la salle socio-culturelle a dû être annulé.

Depuis la rentrée de septembre et dans le cadre de son plan de relance, l'école de musique a proposé un large choix d'ateliers musicaux à destination des établissements scolaires. Ces actions ont pu avoir lieu grâce à une aide financière de Grand Besançon Métropole, du département du Doubs et des fonds propres de l'association, montrant ainsi que les subventions publiques reçues sont belles et bien réinvesties vers la population.

Pour la commune de Morre, des ateliers auront lieu à l'école primaire durant presque toute l'année (article ER du 23 décembre), pour un total de 50 heures d'enseignements. Activités d'éveil musical, découvertes instrumentales et essais d'instruments seront proposés.

École de Musique du Plateau
Centre culturel de la Messarde
Rue de la Messarde
25660 SAÔNE

Renseignements et inscriptions :
emplateau@gmail.com
www.emplateau.fr

Pour conclure, cette dynamique culturelle n'existerait pas sans les personnes qui portent ce projet. Les administrateurs bénévoles, l'équipe pédagogique, les permanents, les bénévoles réguliers ou ponctuels, les élus et bien entendu les élèves et leurs parents restent les piliers de l'association.

Alors vous aussi participez à cette belle aventure musicale en trouvant votre place, en y apportant vos compétences mais aussi en y acquérant de nouvelles !

Jérôme GIRARDET

Vie associative

L'ASSOCIATION DE CHASSE

BREFS RAPPELS SUR L'ORGANISATION DE LA CHASSE :

En application de la loi VERDEILLE de 1964, les ACCA (association communale de chasse agréée) ont été créées au cours des années 1972/1973. Cette loi a pour objectif principal une organisation de la chasse basée sur une gestion de grand territoire, et tous les propriétaires de terrain d'une superficie inférieure à 40 hectares sont adhérents de l'association.

Les valeurs partagées par les chasseurs et les principes défendus sont issus du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique validé par le Préfet. Le SDGC permet de pérenniser la chasse autour de 3 orientations, une chasse économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

LES DIFFÉRENTS MODES DE CHASSE :

Compte tenu de l'instauration des plans de chasse qui prévoient la régulation de certaines espèces, c'est la chasse collective en battue aux sangliers et chevreuils qui est la pratique principale dans la région. Pour ce type de chasse l'utilisation de chiens courants est majoritairement adoptée.

La chasse « devant soi » est une autre pratique cynégétique de nombreux chasseurs. Elle consiste en l'utilisation de chiens d'arrêt pour chasser des oiseaux. On peut citer d'autres modes moins connus comme la chasse à l'arc, l'affut ou l'approche...

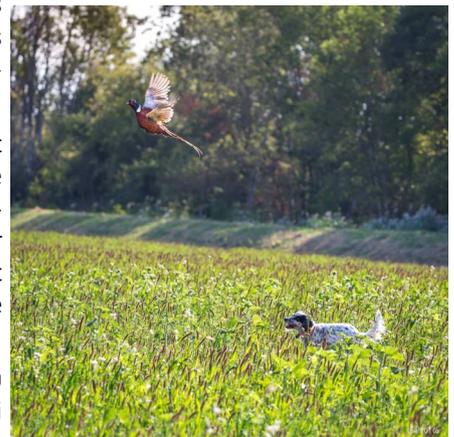
L'ASSOCIATION DE CHASSE DE MORRE :

À Morre comme dans la plupart des villages du département il existe donc une ACCA. Le nombre d'adhérents peut varier selon les saisons, il est de 18 en 2020. 7 sont des morriers et 11 viennent de villages environnants.

La superficie du territoire de notre commune n'est pas très importante, l'essentiel se situe dans le marais entre Saône et La Vèze. Plus près du village une forêt communale en direction de la Chapelle des Buis, et une réserve de faune sauvage font partie du territoire. Après différents travaux l'association est propriétaire depuis quelques années de 2 containers aménagés qui constituent le rendez-vous de chasse.

Pour pratiquer leur loisir et jouer pleinement leur rôle, les chasseurs s'imposent chaque année un certain nombre d'obligations. Ainsi chaque chasseur a en charge l'entretien annuel d'un sentier sur le territoire. Cet entretien est nécessaire et important en particulier dans le marais car la végétation très dense peut vite avoir pour effet une fermeture des accès. Tous les adhérents se retrouvent également pour deux journées de travail en commun, au printemps et en été. Il s'agit là de travaux de nettoyage, défrichage et entretien des ponts sur les ruisseaux.

La période de chasse commence à la mi-septembre pour se terminer fin janvier ou fin février selon les espèces. À Morre les battues ont souvent lieu le jeudi, le samedi ou le dimanche. Les autres modes de chasse peuvent être pratiqués tous les jours sauf le vendredi.



UN AUTRE RÔLE DES ASSOCIATIONS DE CHASSE.

L'association fait également partie d'un groupement d'intérêt cynégétique. Le GIC des essarts regroupe toutes les communes du plateau de Saône dans un objectif de gestion de la petite faune. Depuis quelques années grâce à des subventions de la fédération départementale des chasseurs, et avec l'aide d'un éleveur spécialisé, les associations du groupement procèdent à la réintroduction de faisans. Cela exige du bénévolat, beaucoup de mangeoires ont été installées, des cultures spécialisées réalisées et on a constaté des naissances de faisandeaux.

LE MARAIS DE SAÔNE.



Il s'agit d'une zone humide sensible et pour le préserver les communes riveraines sont rassemblées au sein du syndicat mixte du marais qui assure une gestion patrimoniale de ces 800 ha. Cette zone abrite une végétation adaptée aux zones humides, regroupe de nombreux types d'habitats naturels et abrite une grande diversité d'espèces. Les chasseurs sont comme chacun d'entre nous sensibles à cette gestion de notre environnement.

Denis PEGEOT

Source: photo Laurent Battault.

Mémo tri et compostage

JE COMPOSTE MES BIODÉCHETS

Savez-vous que la poubelle grise contient environ 1/3 de déchets organiques ? Pourtant il existe une solution pour alléger votre bac gris de ces biodéchets : le compostage.

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Le compostage est un processus naturel qui consiste à transformer des matières organiques en un produit semblable à du terreau : le compost. Cette dégradation est réalisée par des micro-organismes, (bactéries, champignons, invertébrés) en présence d'humidité et d'oxygène.

Le processus commence par une phase de fermentation – qui dure environ 2 mois – : les bactéries et champignons entrent en action, dégageant de la chaleur (on dit que le compost « chauffe »), la température pouvant monter jusqu'à 70°C. Puis s'en suit une phase de « maturation », durant laquelle des organismes du sol plus gros vont terminer la décomposition ; cette phase, où la température baisse progressivement, dure 6 à 8 mois.

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

Une grande majorité des déchets alimentaires peuvent être compostés : les épluchures, les restes de légumes ou de fruits (crus ou cuits), les restes de repas (céréales, ...), le marc de café, les sachets de thé, les coquilles d'œufs (bien écrasées), le pain sec.

Pour faciliter le compostage les apports de biodéchets dans le composteur doivent être variés et de petite taille (coupez les gros morceaux).

Les déchets verts issus du jardin (tontes, tailles, feuilles...) peuvent aussi être compostés, dans certaines conditions.

CERTAINS TYPES DE DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE INTRODUIES DANS LE COMPOSTEUR :

- les déchets non biodégradables : plastiques, métaux, verre, cailloux
- les restes de viande ou de poisson : leur dégradation est longue, génère des mauvaises odeurs, et leur présence peut attirer les rongeurs (dont les rats). C'est pourquoi ils sont déconseillés dans le composteur
- les balayures du logement, car elles contiennent souvent des fragments plastiques
- les sacs à usage unique dits « biodégradables » sont difficiles à décomposer dans un composteur domestique ou collectif, de même que les capsules de café dites « biodégradables »

4 bonnes raisons d'adopter le compostage :

1. Vous réduisez le poids de votre poubelle grise (jusqu'à 30%)
2. Vous réduisez les odeurs de votre poubelle, et donc du local poubelle
3. Vous maîtrisez le montant de votre redevance « déchets »
4. Vous bénéficiez d'un engrais naturel et gratuit.

DES RONGEURS DANS VOTRE COMPOST, QUE FAIRE ?

Un compost à l'air libre dans lequel vous déposez vos déchets de cuisine représente l'endroit rêvé pour ces quadrupèdes : rats, souris, campagnols, mulots et musaraignes. C'est un peu comme si vous ouvriez un hôtel all-in où ils trouveront chaleur et nourriture sans trop d'efforts. **Mais pas de panique, des solutions existent pour les repousser :**

- évitez de mettre les restes de repas au compost et plus particulièrement la viande et le poisson
- installez votre compost loin de toute habitation
- posez un grillage à maillage étroit autour de votre compost et surtout en dessous de celui-ci
- enfouissez les épluchures de fruits et légumes, évitez de les déposer sur le dessus de votre compost,
- remuez régulièrement votre compost à l'aide d'une fourche,
- si vous avez un chat qui dispose d'une litière, préférez une litière biodégradable (type granules) que vous pourrez déposer sur votre compost. Les rongeurs, à l'odorat délicat, comprendront très vite que les lieux ne sont pas sécurisés pour eux.

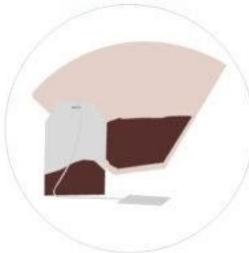


Il existe aussi des répulsifs naturels pour éloigner les rats et souris, à disposer à des endroits stratégiques (entrée des galeries, lieux de passage connus, nids) : le poivre, le citron coupé moisi, l'ail, l'eucalyptus, le laurier, la sauge, l'angélique, la jacinthe, la citronnelle, la menthe (sous forme de plantes en pleine terre ou en pot, de plantes séchées, ou en huiles essentielles), la naphthaline, le purin de sureau...

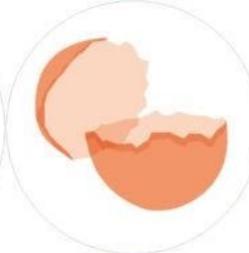
Si malgré toutes ces précautions, les rongeurs deviennent trop envahissants, d'autres solutions plus radicales existent, comme les poisons et les pièges, mais celles-ci sont peu ou pas écologiques et peuvent même s'avérer dangereuses. Lorsque vous utilisez des produits toxiques destinés à tuer les rongeurs faites preuve de vigilance, car s'ils sont mortels pour les rats, ces produits le sont aussi pour les humains, les animaux de compagnie, les oiseaux et les hérissons.

Mémo tri et compostage

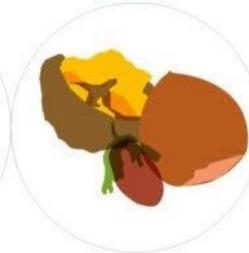
filtre à thé
filtre à café



coquilles
d'oeufs



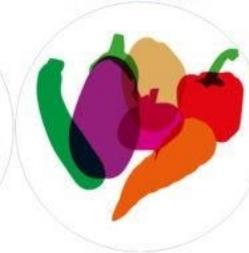
coquilles
dures



déchets de fruits
crus ou cuits



déchets de légumes
crus ou cuits



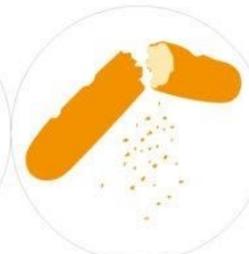
JE COMPOSTE le mémo



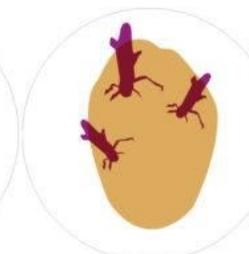
épluchures &
pelures d'agrumes



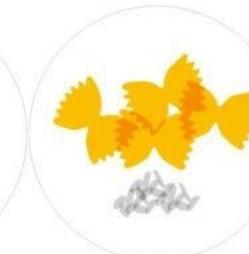
essuie-tout en
papier



pain rassis



pomme de
terre germée



restes de repas

balayures



couches
jetables



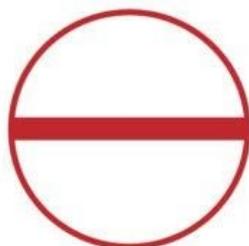
déchets
médicaux



déchets toxiques ou
polluants



litières d'animaux
même végétales



JE NE COMPOSTE PAS le mémo



magazines couleurs



plastiques
verre, métal



restes de viande,
poisson



sacs dits
«biodégradables»

Mémo tri et compostage

LE TRI SE SIMPLIFIE !

TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT !

À RECYCLER TOUS LES PAPIERS

Sauf le sopalin =
bac gris



PAPIER DE BUREAU
ENVELOPES

PROSPECTUS
PUBLICITÉS

JOURNAUX
MAGAZINES

ANNUAIRES
CATALOGUES

COURRIERS
LETTRES

AUTRES
PAPIERS

À RECYCLER TOUS LES EMBALLAGES (PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON)



EMBALLAGES CARTON
ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(ACIER, ALUMINIUM)

+ NOUVEAU

AVEC
OU SANS
bouchons

PAS
D'OBJET,
que des
emballages

NE PAS
IMBRIQUER
les emballages

Déposer
EN VRAC
pas dans
un sac

APLATIR
les bouteilles
plastiques

BIEN
VIDER,
Inutile
de laver

BARQUETTES
viande, beurre, pâtisserie,
salade, plats cuisinés...



SACHETS, FILMS
protection de journal, pack
d'eau ou lait, sachets de
surgelé, fromage,
pain de mie...



POTS, TUBES, BOÎTES
pots de yaourt, crème,
produits cosmétiques,
cacao...



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

COLLECTE LE JEUDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

 **CHAQUE SEMAINE**
DÉCHETS RÉSIDUELS

 **TOUTES LES 2 SEMAINES**
DÉCHETS RECYCLABLES

Semaines paires

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2
D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5
M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9
D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13
J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16
D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20
J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23
D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27
J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28
V 29			J 29	S 29	M 29
S 30			V 30	D 30	M 30
D 31				L 31	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1
V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
S 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3
D 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4
L 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6
M 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8
V 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10
D 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11
L 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13
M 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15
V 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
S 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17
D 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18
L 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20
M 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22
V 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
S 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24
D 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25
L 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26
M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27
M 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29
V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	M 30
S 31	M 31		D 31		V 31